

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE PUY-SANIERES (05200)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



5.6. ANNEXE 6 : AVIS CDNPS – Article L121-27 du code de l'urbanisme

POS initial approuvé le 23 Octobre 1978

PLU arrêté le

Le Maire

PLU approuvé le

Le Maire

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
urbanisme & paysages

SARL Alpicité – 14 rue Caffé – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr



Caroline GUIGNIER
MONTECO
90 chemin du réservoir
04260 ALLOS
Tel : 04.92.83.81.36
mail : cguignier@monteco.fr
www.monteco.fr



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Moyens et de la
Coordination des Politiques Publiques

Bureau du Développement Durable
et des Affaires Juridiques

Affaire suivie par : Catherine VERRIEZ
Téléphone : 04.92.40.49.67
Télécopie : 04.92.40.49.69
Courriel : catherine.verriez@hautes-alpes.gouv.fr

Gap, le 03 AVR. 2017

Le Préfet des Hautes-Alpes

à

Madame le Maire

05200 PUY SANIERES

REÇU LE 18 AVR. 2017

Objet : Espaces boisés classés: avis de la CDNPS

Vous avez déposé dans mes services une demande pour le classement d'espaces boisés, dans le cadre de votre PLU. Cette demande a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le Mardi 7 mars 2017.

La commission a émis un avis favorable à votre demande à l'unanimité, en validant le retrait de la parcelle ZD 0025, située dans la zone de Chadenas, nécessaire à la réalisation du stade de football du centre de vacances.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Yves HOCBE

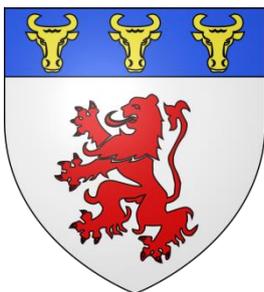


Plan Local d'Urbanisme de Puy-Sanières

Janvier 2017

Dossier pour la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites en application de l'article L121-27 du code de l'urbanisme

Dossier CDNPS L121-27



Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

Monteco

Ingénierie & Conseil

Sommaire

1.	Préambule – Rappel réglementaire.....	3
2.	Les orientations du Schéma Régional de Cohérence écologique.....	5
3.	Les espaces forestiers.....	7
4.	Les inventaires écologiques.....	11
4.1.	Approche réglementaire	11
4.2.	Le patrimoine naturel reconnu	11
4.3.	Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	11
4.4.	Les Zones Humides	17
4.5.	Zone importante pour la conservation des oiseaux ZICO	19
4.6.	Zonage nature règlementaire.....	22
4.7.	La flore.....	23
4.8.	La faune	26
4.9.	Les trames vertes et bleues au niveau local.....	29
4.10.	Synthèse des enjeux écologiques.....	30
5.	Les risques naturels.....	32
5.1.	Les phénomènes de mouvements de terrain.....	32
5.2.	Les inondations.....	37
5.3.	Autres risques naturels.....	41
5.3.1.	Le risque sismique :	41
5.3.2.	Le risque d'incendie.....	41
5.4.	Conclusion :	42
6.	Approche paysagère de la commune.....	43
6.1.1.	A l'échelle régionale :	43
6.1.2.	A l'échelle de l'atlas paysager des Hautes-Alpes :.....	43
6.1.3.	A l'échelle du plan paysage en cours d'élaboration sur le territoire du lac de Serre-Ponçon.	46
6.1.4.	Au regard du Parc National des Ecrins :	49
6.1.5.	Organisation urbaine et paysage	49
6.1.6.	Entités paysagères	50
6.1.7.	Belvédères et covisibilités de versants : des éléments de paysage remarquables.....	59
6.1.8.	Conclusion	66
7.	Proposition d'espaces boisés classés	66

1. Préambule – Rappel réglementaire

La commune de Puy-Sanières est concernée par l'application de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral n°86-2 du 3 Janvier 1986 en tant que commune riveraine d'un lac de plus de 1000 ha, à savoir le lac de Serre-Ponçon.

Une des conséquences de l'application de la loi littoral réside dans l'obligation faite aux PLU à l'article L.121-27 du code de l'urbanisme de « classer en espaces boisés, au titre de l'article L.113-1 du présent code, les parcs et ensembles boisés significatifs de la commune ;, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

La jurisprudence en la matière permet de mieux cerner les boisements méritant le classement et a contrario ceux qui ne constituent pas des boisements significatifs. On retiendra globalement que les éléments pris en compte par le Conseil d'Etat pour le classement d'un espace au titre de l'article L.121-27 sont :

- la prise en considération de l'importance et de la qualité de cet espace au regard de tous les espaces boisés de la commune ;
- l'existence d'une importance intrinsèque quantitative et qualitative du boisement considéré, qu'il soit privé ou public ;
- la configuration des lieux et notamment la proximité immédiate d'un tissu urbain pouvant éventuellement miter et disqualifier le boisement considéré ;
- l'appartenance ou non à un ensemble boisé plus vaste

Ainsi, constituent un parc ou un ensemble boisé significatif :

- le versant d'un massif boisé, non encore urbanisé, proche du rivage avec espèces végétales et animales rares (TA Nice, 20 Dec 2001)
- un terrain vierge de toute construction, complanté d'espèces diverses et présentant, avec la présence de clairières et de restanques, un aspect agreste et de caractère méditerranéen, au sein d'une vaste zone naturelle qui s'intègre dans un des derniers massifs boisés (TA Nice, 20 Dec 2001)
- le site de la vallée du Cardenon, proche du site classé du cap Bénat à Bormes les Mimosas (CE, 10 Mars 1995).
- le secteur du Cros du Diable à La Londe des Maures, faisant partie de la première frange de collines du massif des Maures très perçues à partir des plaines et du littoral, et la présence d'habitations aurait un impact visuel très préjudiciable à l'unité paysagère de ce versant boisé ; il résulte du document audiovisuel fourni par la commune que cette poche, en dépit de son boisement épars ou meurtri par les intempéries fait partie intégrante de l'ensemble boisé du massif des Maures, lequel doit conserver son caractère forestier.

Ne constituent pas un parc ou un ensemble boisé significatif :

- une pinède entourée de propriétés bâties et de lots de lotissements en bordure de voies en cours d'élargissement (TA Nice, 9 Mai 1989 ; CE 14 Nov 1990) ;

- un terrain compris dans un secteur urbanisé, situé à proximité d'une route nationale, se caractérisant par l'existence de plusieurs immeubles à usage d'habitat collectif et est desservi par les équipements publics. S'il comporte sur une superficie de 8 200m² sur 15 223m² un boisement constitué de chênes lièges et de mimosas, celui-ci ne peut être regardé, eu égard à la configuration des lieux et au caractère de son boisement par rapport à d'autres espaces boisés de la commune, comme faisant partie de ses parcs et ensembles boisés les plus significatifs (CE 15 Oct 2001) ;
- le boisement situé sur une parcelle de 2 198m² en zone urbanisée et voisin de parcelles déjà construites, alors que ce boisement ne présente aucun caractère remarquable du fait de la nature des essences présentes sur le site (TA Nice, 4 Octobre 2001)
- le terrain composé de différentes parcelles, la plupart construites, comportant des zones de clairières non boisées, eu égard à la configuration des lieux, à la faible importance de cet espace au regard de l'ensemble des espaces boisés de la commune, alors même qu'il comporterait des arbres de haute tige et serait composé de diverses espèces (TA Nice, 14 Juin 2001)
- la parcelle, vierge de toute construction se raccordant par un appendice boisé à un vaste ensemble boisé et naturel classé par le POS espace remarquable, mais dont elle est séparée par un ensemble d'immeubles collectifs relativement élevés sur 3 de ses côtés et qui se situe dans une zone urbanisée (TA Nice, 16 Mai 2002)
- la parcelle desservie par des réseaux, située dans un secteur d'habitat dispersé caractérisé par des constructions disséminées dans les bois et qui comprend un secteur de boisement dense qui n'a pas été lui-même retenu.
- la parcelle d'une superficie de 5 825 m², plantée d'une centaine d'arbres dont quelques soixante sont de hautes tiges, mais comportant également des constructions et des surfaces non boisées et jouxtant des parcelles bâties et l'Avenue Ortolan en cours d'élargissement (CE, 14 Novembre 1990).

Au regard de ces éléments 8 secteurs d'un même boisement émergent plus particulièrement sur la commune, soit l'ensemble boisé de la forêt du Mont Guillaume au Nord et au Sud de la commune (hors plateau agricole) qui enserme les zones urbaines. On distingue dans cet ensemble deux sortes de boisements :

- au Nord, la forêt du Mont Guillaume reconnue pour la qualité de ses boisements, son étendue, son rôle de protection contre les phénomènes naturels (aléas) et la présence d'espèces végétales et animales protégées ;
- en partie basse de la commune, au Sud, les ravines boisées qui présentent des boisements de moins bonne qualité mais qui néanmoins contribue à la qualité paysagère de la commune et abrite une richesse faunistique et floristique reconnue (*ZNIEFF de type II, ZICO*) participant au maintien de la trame verte du territoire.

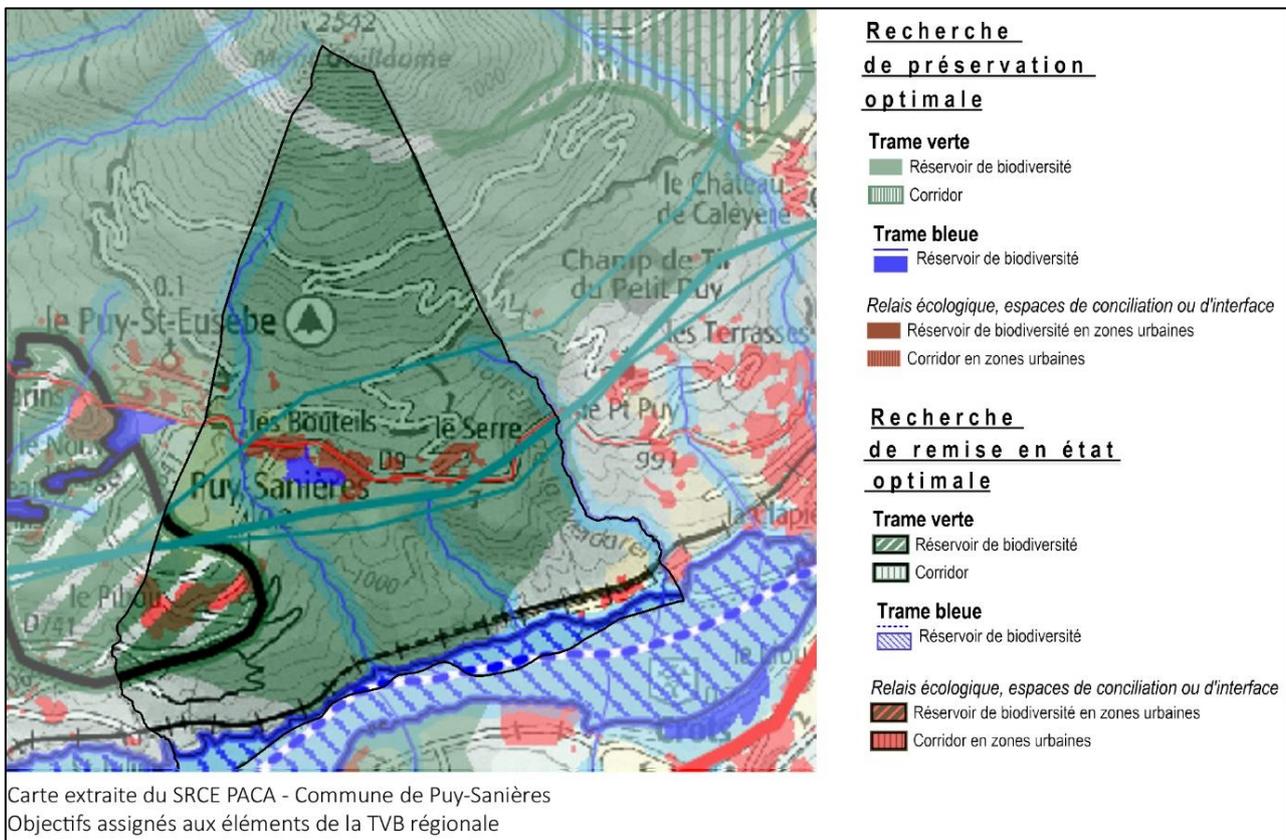
Ce vaste secteur se subdivise en plusieurs parties afin d'intégrer l'arrêté de servitudes concernant le projet RTE relatif à la rénovation du réseau de transport électrique de la Haute-Durance et ce afin d'être en compatibilité avec la législation au sein du nouveaux document d'urbanisme.

2. Les orientations du Schéma Régional de Cohérence écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale. Le SRCE de PACA a été adopté par délibération du Conseil régional en date du 17 octobre 2014, et par arrêté préfectoral du 26 novembre 2014.

Il relève 2 enjeux de fonctionnalité écologique étroitement liés au développement économique et social de la région PACA.

- La principale menace est celle de la pression démographique (augmentation de 46% en 20 ans). Les extensions urbaines progressent du périurbain vers le rural.
- La seconde menace est celle de l'extension du réseau d'infrastructures. On assiste à une « colonisation » de 3 principaux axes en PACA dont celui de la vallée de la Durance.



Pour la Trame Verte, la quasi-totalité de la commune de Puy-Sanières est considérée comme réservoir de biodiversité perméable formant un continuun connecté aux territoires voisins. Il s'agit essentiellement d'espaces boisés.

Il est précisé que la préservation optimale pour quasiment l'ensemble du territoire communal (dont zones humides du Truchets) doit être recherchée.

Le secteur du Pibou est également considéré comme réservoir de biodiversité mais avec une recherche de remise en état optimale

Concernant la **Trame bleue**, le lac de Serre Ponçon représente essentiellement un réservoir de biodiversité avec une recherche de remise en état optimale, ainsi que les trois principaux cours d'eau de la commune : le torrent de la Merdaret, la Combe des Champannes et le Ravin de l'Estrée.

La zone humide du Truchets est également considérée comme réservoir de biodiversité avec une recherche de préservation optimale.

3. Les espaces forestiers

La forêt tient une place importante dans le paysage de la commune de Puy-Sanières. Elle est dense (*surtout en partie haute de la commune*), omniprésente et structure le cadre paysager qui contribue par cet effet de plateau bocager clairement délimitée par la forêt, au caractère rural patrimonial de la commune.

La forêt Domaniale du Mont Guillaume représente l'ensemble du couvert forestier de Puy-Sanières. Ce versant adret présente des systèmes de végétations très différents de la rive gauche du lac de Serre-Ponçon. Le pin est ici dans son rôle d'essence pionnière avec une strate arbustive de reconquête des espaces agricoles ouverts délaissés et abandonnés.

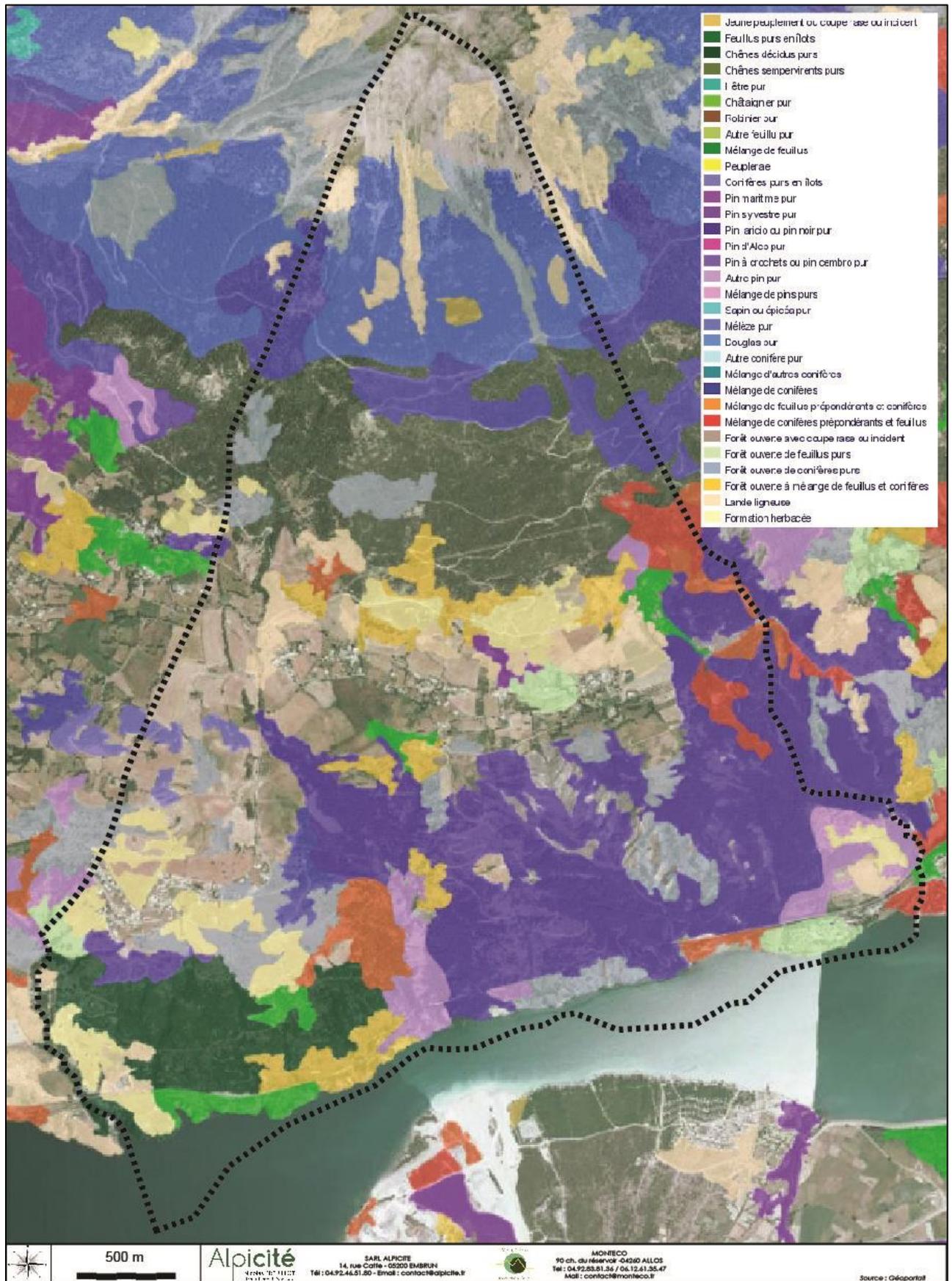
De façon générale, le couvert forestier est dans une dynamique d'expansion mais aussi d'évolution avec des essences qui s'installent au-delà de leur aire de répartition connue. La pineraie, composée de pins sylvestres, de mélèzes (*surtout en partie haute de Puy-Sanières*) et de pins à crochet, partage le sol avec la chênaie pubescente dans des étages qui dépasse l'altitude de l'étage collinéen. En automne, la nature avec sa palette végétale variée, offre un festival de couleur, de nuances et de contraste entre les boisements de conifères et les forêts de feuillus. L'influence du lac a un effet non négligeable sur la végétation locale : le taux d'humidité favorise certaines espèces et la végétation a été modifiée depuis la création du barrage (remontée du buis jusqu'aux alentours d'Embrun). Ainsi, on constate essentiellement deux catégories de boisements à savoir en premier lieu les forêts de conifères avec une dominance du Pin et les forêts mélangés de feuillus qui s'entremêlent ensemble.

Comme d'autres communes, par ailleurs, Puy-Sanières travaille en collaboration avec l'office National des Forêts ainsi que le Parc National des écrins pour la protection de son patrimoine forestier et la lutte contre l'évolution de la chenille processionnaire sur son territoire pour maintenir la qualité de ces boisements.

Les ravines boisées en partie basse de la commune qui font l'objet d'une zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique de type II sont de moins bonne qualité mais participe néanmoins à l'équilibre environnemental. Il est donc nécessaire de protéger ces ravines boisées.

La commune souhaite donc protéger une grande partie du couvert forestier du Mont Guillaume pour son intérêt environnemental, patrimonial et paysager.

CARTE DE LA TYPOLOGIE DES BOISEMENTS FORESTIERS.



La forêt enserre les plateaux agricoles urbanisés de la commune formant un écrin de verdure autour des espaces agricoles. La forêt joue un rôle majeur dans le maintien des sols communaux.

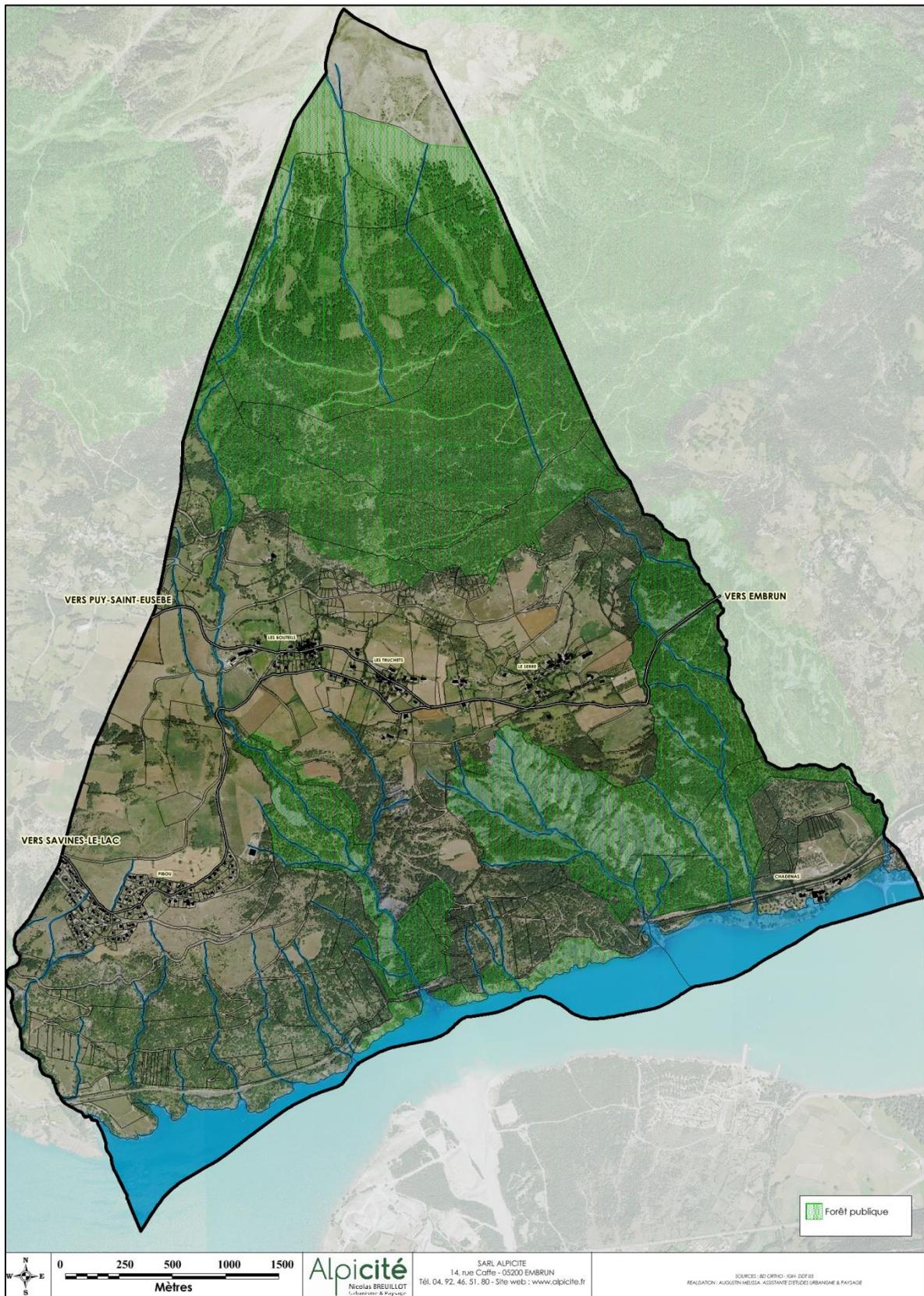
Une grande partie du couvert forestier est publique et était déjà classée en espaces boisés classés dans l'ancien document d'urbanisme pour leurs intérêts environnementaux, paysagers ainsi que pour leur fonction de maintien des sols en termes de risques de glissement de terrain.

Dans son projet de PLU, Puy-Sanières souhaite maintenant maintenir, renforcer et étendre la protection des espaces classés boisés afin de prendre en compte l'évolution du couvert forestier et l'ensemble des enjeux précédemment énoncés.

CARTE DES ESPACES BOISES CLASSES (EBC) SELON LE PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT.



CARTE DES FORÊT PUBLIQUE.



4. Les inventaires écologiques

4.1. Approche réglementaire

Plusieurs documents cadre sont à prendre en compte dans l'ensemble de l'analyse écologique et particulièrement :

- ✓ Les espèces et les espaces protégés auxquels on ne doit pas porter atteinte ;
- ✓ Le Schéma régional de cohérence écologique
- ✓ Le SCoT de l'Aire Gapençaise notamment au niveau des réservoirs de biodiversités et des continuités écologiques.

Ces documents / lois cadre sont intégrés à cette analyse.

4.2. Le patrimoine naturel reconnu

Voici l'inventaire du patrimoine naturel reconnu sur la commune de Puy-Sanières :

- ✓ 2 ZNIEFF de type II
- ✓ 1 Zone Humide
- ✓ 1 ZICO

4.3. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

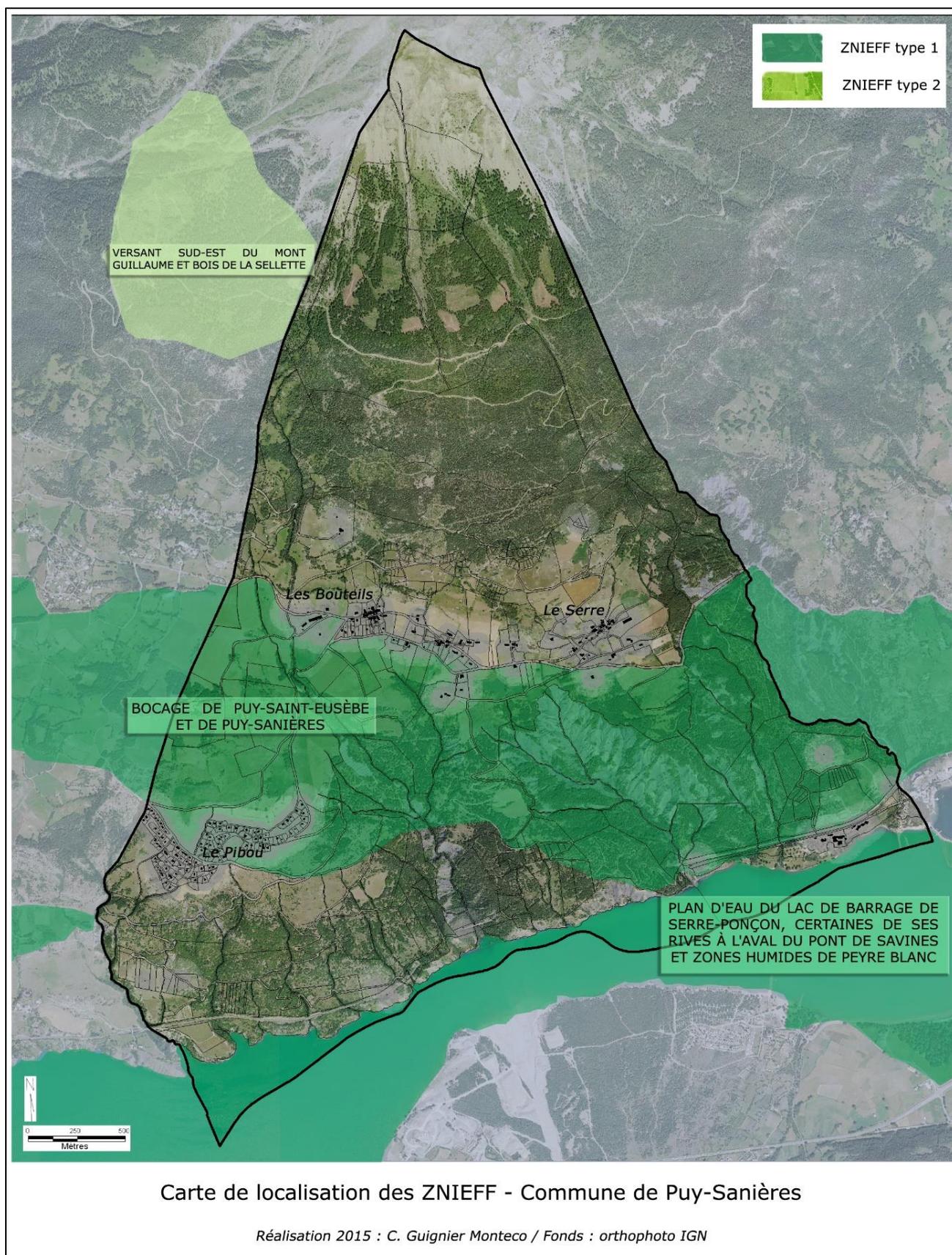
Les ZNIEFF ou Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristiques ne constituent pas des zonages réglementaires mais sont représentées par des sites reconnus pour leurs fortes capacités biologiques et leur bon état de conservation.

Le type I est utilisé pour des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

Pour la commune de Puy-Sanières, 2 ZNIEFF de type II sont présentes (pas de ZNIEFF de type I pour la commune). Les ZNIEFF présentes sur la commune concernent une surface de 453,73 ha soit environ 39% de la surface du territoire communal.

Ces ZNIEFF présentent des enjeux écologiques différents et variés.

LOCALISATION DES ZNIEFF SUR LA COMMUNE



Type	Nom	Surface sur la commune	Localisation sur la commune	Caractères principaux - particularités
Type II	Bocage de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières	388,9 ha (sur 766,4 ha)	En ceinture de la moitié sud	Intérêt pour la diversité des milieux et des espèces en formation bocagère, plantes messicoles dans les cultures, fort intérêt pour la faune, fort intérêt en termes de continuités écologiques.
	Plan d'eau du lac de barrage de Serre-Ponçon, certaines de ses rives à l'aval du Pont de Savines et zones humides de Peyre Blanc	64,83 ha (sur 2 381 ha)	En ceinture, au sud	Essentiellement un intérêt avifaunistique pour les oiseaux d'eau

❖ ZNIEFF de type II : Bocage de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières (930012783)

- SUPERFICIE TOTALE : 764,4 ha
- LOCALISATION ET DESCRIPTION :

Localisé au niveau de la bordure sud de la partie centrale du département des Hautes-Alpes et à l'est de la vallée d'Embrun, le site est établi dans la partie inférieure du versant méridional du Mont Guillaume. Il correspond à une zone bocagère établie sur des pentes douces à moyennes.

Les dépôts glaciaires würmiens abandonnés par l'ancien glacier de la Durance constituent l'essentiel de la couverture géologique. Ce placage morainique recouvre des terrains marneux (terres noires de Serre-Ponçon) du Jurassique qui affleurent très localement. Quelques ravines et cônes torrentiels se remarquent également sur le site.

Etabli dans la zone biogéographique des Alpes intermédiaires sud-dauphinoise, le site est inclus dans les étages de végétation collinéen supérieur et montagnard aux affinités climatiques supra-méditerranéennes marquées, entre 790 m et 1210 m d'altitude.

Il est principalement composé par un bocage associant des haies de feuillus divers et des coulées boisées de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et Pin noir (*Pinus nigra*) qui délimitent des milieux prairiaux et culturaux, ainsi que leurs divers faciès d'embuissonnement. Prairies sèches méso-xérophiles à Brome dressé (*Bromopsis erecta*), petits champs de céréales et cultures fourragères encore riches en plantes messicoles, landes à Genêt cendré (*Genista cinerea*), fruticées xérophiles d'adret riches en arbustes divers, clapiers de pierres sèches, ruisseaux et petits réservoirs constituent autant d'habitats supplémentaires, étroitement associés au bocage, qui contribuent à l'importante biodiversité du site.

- MILIEUX REMARQUABLES

De petits champs cultivés (céréales et luzerne notamment) riches en espèces et d'autres milieux issus de pratiques agricoles traditionnelles, tels que les prairies hygrophiles, les prairies mésophiles de fauche de plaine et de moyenne altitude à Fromental (*Arrhenatherum elatius*), les prairies pâturées et les prairies sèches méso-xérophiles à Brome dressé, au sein desquelles se développent un grand nombre d'orchidées, constituent **une mosaïque d'espaces ouverts de fort intérêt écologique et permettant le maintien d'une biodiversité importante**.

Ces espaces ouverts sont délimités par un réseau bocager encore bien préservé et qui constitue un maillage important et joue par ailleurs un rôle essentiel de corridor écologique, notamment pour l'avifaune.

Quelques coulées forestières occupent de petits ravins. Ce sont généralement des boisements thermophiles et supra-méditerranéens de Chêne pubescent ou des pinèdes de Pin sylvestre ou issues de reboisements anciens.

- FLORE

Ce site, ne compte actuellement aucune espèce déterminante végétale.

- FAUNE

Ce site offre un **patrimoine faunistique d'un intérêt biologique élevé**. Il recèle en effet pas moins de vingt-neuf espèces animales patrimoniales dont sept sont déterminantes.

Parmi les mammifères locaux d'intérêt patrimonial figurent ainsi en particulier : le **Petit Rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*), chauve-souris remarquable d'intérêt communautaire, plutôt thermophile et anthropophile et assez rare en montagne, la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), chauve-souris forestière relativement fréquente et le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*).

Le cortège des oiseaux nicheurs, particulièrement riche en espèces de milieux ouverts, parfois d'affinité steppique méditerranéenne, comprend quatre espèces déterminantes : le **Busard cendré** (*Circus pygargus*), rapace remarquable d'affinité steppique méditerranéenne, des milieux ouverts à végétation herbacée plutôt dense et recouvrante, le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*), rapace diurne rupestre, le **Moineau soulcie** (*Petronia petronia*) et le **Rôle des genêts** (*Crex crex*), espèce typique des prairies humides et extrêmement rare en PACA. Signalons également : la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), le Circaète Jean le blanc (*Circaetus gallicus*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le Petit duc scops (*Otus scops*), la Huppe fasciée (*Upupa epops*), le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), nicheur remarquable peu fréquent, inféodé aux alpages où il vient s'alimenter situés à

proximité de falaises où il niche, la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Bruant fou, Bruant ortolan et Bruant proyer (*Emberiza cia*, *E. hortulana*, *E. calandra*).

L'herpétofaune locale patrimoniale est représentée par le **Lézard ocellé** (*Timon lepidus*), espèce déterminante d'affinité méridionale en limite d'aire.

Parmi les insectes locaux d'intérêt patrimonial, signalons notamment le **Semi-Apollon** (*Parnassius mnemosyne*), espèce déterminante de papillon et protégée au niveau européen, d'affinité montagnarde et liée à la présence de corydales, qui fréquente les pelouses et les lisières forestières, surtout entre 1000 et 2000 mètres d'altitude et le **Moiré de Provence** (*Erebia epistygne*), autre espèce déterminante de papillon d'affinité méditerranéo-montagnarde dont l'aire de répartition ibéro-provençale est morcelée et restreinte, inféodée aux pelouses sèches à fétuques, surtout *Festuca cinerea*.

- FONCTIONNALITE

Ce système bocager encore bien conservé, caractérisé par important maillage de haies, est de grand intérêt écologique, car il forme des corridors en contact avec les cours d'eau et les boisements montagnards de bas de versant. Ceux-ci se révèlent indispensables à la circulation et à la diffusion des différentes espèces tant animales que végétales.

Ici ce rôle de corridor prend toute sa signification, en permettant ou en facilitant les échanges entre deux importants massifs (Ecrins au nord-ouest et massifs du sud de l'Embrunais au sud-est).

- ❖ ZNIEFF de type II : Plan d'eau du lac de barrage de Serre-Ponçon, certaines de ses rives à l'aval du pont de Savines et zones humides de Peyre-Blanc (930020409)

- SUPERFICIE TOTALE : 2 381 hectares
- DESCRIPTION

Le site correspond au vaste lac-réservoir de Serre-Ponçon créé sur le cours de la Durance. Il inclut également les rives rocheuses et boisées de son extrémité ouest, en rive droite, et un secteur de prairies et boisements humides au niveau du village de Crots, à son extrémité est.

Le lac de Serre-Ponçon est implanté au sein de la zone sédimentaire dauphinoise, constituée dans ce secteur essentiellement de terrains marneux du Bajocien-Oxfordien (terres noires) et sur sa partie ouest de calcaires et calcaires marneux du Lias-Bajocien. Ces terrains sédimentaires sont largement recouverts de placages morainiques würmiens, abandonnés par l'ancien glacier de la Durance. L'ensemble de ces formations géologiques sont tendres et donc facilement érodées. Si les reliefs sont plutôt doux ou peu accusés en périphérie du plan d'eau, les affluents de la Durance ont en revanche créé de profondes entailles torrentielles où s'insinuent de longues ramifications lacustres. Certains de ces affluents ont également construit d'importants cônes torrentiels, comme celui par exemple du

torrent de Boscodon. Enfin, les secteurs de berges où la pente est accusée ont donné naissance à des ravines et zones écorchées où la végétation prend difficilement pied.

Situé dans la zone biogéographique des Alpes intermédiaires sud-dauphinoises, le site est établi à la transition des étages de végétation collinéen et montagnard, aux affinités supra-méditerranéennes marquées, entre 780 m et 1060 m d'altitude.

Si le milieu lacustre et aquatique est très largement prépondérant sur ce site, les grèves d'alluvions et dépôts de vases fluviales exondées occupent également des surfaces importantes, lors des épisodes de marnage saisonniers. Boisements de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Pin noir (*Pinus nigra*) et Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), fruticées xérophiles, prairies, rocailles, ravines et petits escarpements rocheux constituent l'essentiel des milieux représentés en périphérie immédiate du plan d'eau. Enfin, la bordure péri-lacustre dans le secteur de Crots se distingue par la présence de prairies humides et de boisements hygrophiles associant Saules (*Salix* pl.sp.) Peuplier noir (*Populus nigra*), Aulne blanc (*Alnus incana*) et Frêne (*Fraxinus excelsior*).

- MILIEUX REMARQUABLES

Si le site ne présente pas à proprement parler de milieux à valeur patrimoniale élevée, (son intérêt est avant tout lié à la présence d'oiseaux d'eau), il possède en revanche en quelques secteurs situés sur la bordure est du plan d'eau, notamment le secteur de Crots, quelques milieux d'intérêt écologique certain comme des prairies de fauches hygrophiles, des prairies mésophiles de fauche de plaine et de moyenne altitude à Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et des prairies pâturées qui s'insèrent dans un réseau semi-bocager.

- FLORE

Aucune espèce patrimoniale floristique n'est présente sur ce site.

- FAUNE

Le site héberge un **cortège faunistique d'un intérêt assez élevé**, riche de dix-huit espèces animales patrimoniales, dont trois sont déterminantes.

Du fait de l'important marnage et donc du faible développement de la végétation aquatique, le lac est peu accueillant pour la faune reproductrice mais ses rives offrent **une halte migratoire intéressante**, si ce n'est en nombre d'individus, au moins en diversité d'espèces. Certaines espèces patrimoniales sont toutefois présentes en période de reproduction sur quelques zones humides rivulaires et les pelouses steppiques des versants.

Les mammifères sont représentés par une chauve-souris remarquable, la **Vespère de Savi** (*Hypsugo savii*).

Les Oiseaux nicheurs sont localement représentés par plusieurs espèces d'intérêt patrimonial : **Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*), **Pipit rousseline** (*Anthus campestris*), **Rousserole verderolle** (*Acrocephalus palustris*), Gobe mouche gris (*Muscicapa striata*), Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Huppe fasciée (*Upupa epops*), Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Bruants fou (*Emberiza cia*), ortolan (*Emberiza hortulana*) et proyer (*Miliaria calandra*).

L'herpétofaune locale est représentée par le **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*), espèce déterminante en nette régression, devenue aujourd'hui assez rare et localisée, le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), espèce remarquable encore relativement fréquente de nos jours, et le **Lézard ocellé** (*Timon lepidus*), espèce remarquable, d'affinité méditerranéenne et en limite d'aire de répartition.

Les insectes d'intérêt patrimonial sont représentés par l'**Agrion bleuisant** (*Coenagrion caerulescens*), espèce méditerranéenne déterminante liée aux eaux courantes claires et ensoleillées, globalement rare, localisée et menacée en France, le **Sympétrum du Piémont** (*Sympetrum pedemontanum*), espèce remarquable de libellules des canaux et cours d'eau intermittents, peu commune en France et dont le bassin de la Durance représente un bastion et l'**Hermite** (*Chazara briseis*), papillon en forte régression, lié aux milieux très ouverts et secs où croissent ses plantes-hôtes, plusieurs graminées (fétuques et brachypodes).

4.4. Les Zones Humides

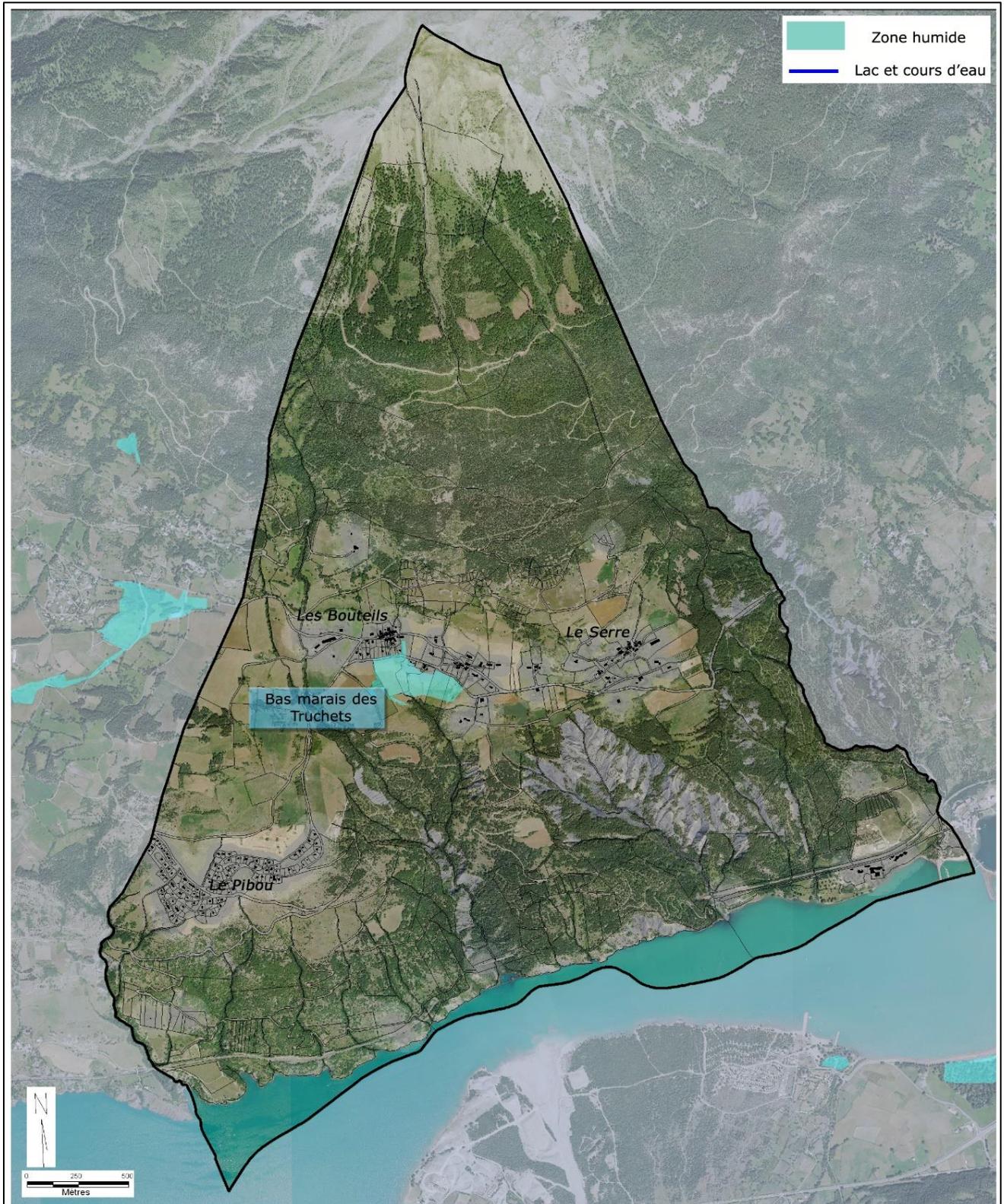
Depuis la loi sur l'eau de 1992, les zones humides sont reconnues comme très vulnérables et parmi les plus habitats les plus menacés en France (deux tiers de nos zones humides ont disparues en 30 ans) et constituent un enjeu majeur pour la protection et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

La préservation de ces milieux est essentielle pour la richesse de leur biodiversité, les spécificités ainsi que pour leur importance en termes de gestion de l'eau (soutien d'étiage, alimentation des nappes, etc.). Les zones humides sont actuellement au cœur des préoccupations environnementales.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), document de planification du domaine de l'eau, est entré en vigueur le 17 décembre 2009 et évolue au fil du temps. Il fixe des objectifs de qualité des eaux et les orientations d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Un des objectifs prioritaires de ce document, porté par l'Agence de l'Eau, est la conservation des zones humides. L'inventaire des zones humides du territoire s'inscrit donc dans les objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Dans ce cadre, l'inventaire des zones humides des Alpes du Sud (départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes), a été piloté et réalisé par le CEN PACA, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Alpin et les structures gestionnaires de territoires dans les Alpes du Sud.

Une seule zone humide a été inventoriée à l'inventaire départemental des zones humides (CEN) pour la commune : le Bas-marais des Truchets, représentant une surface d'un peu plus de 6,5 ha. Cette zone humide de bas-fonds en tête de bassin rentre dans le type SDAGE 7.

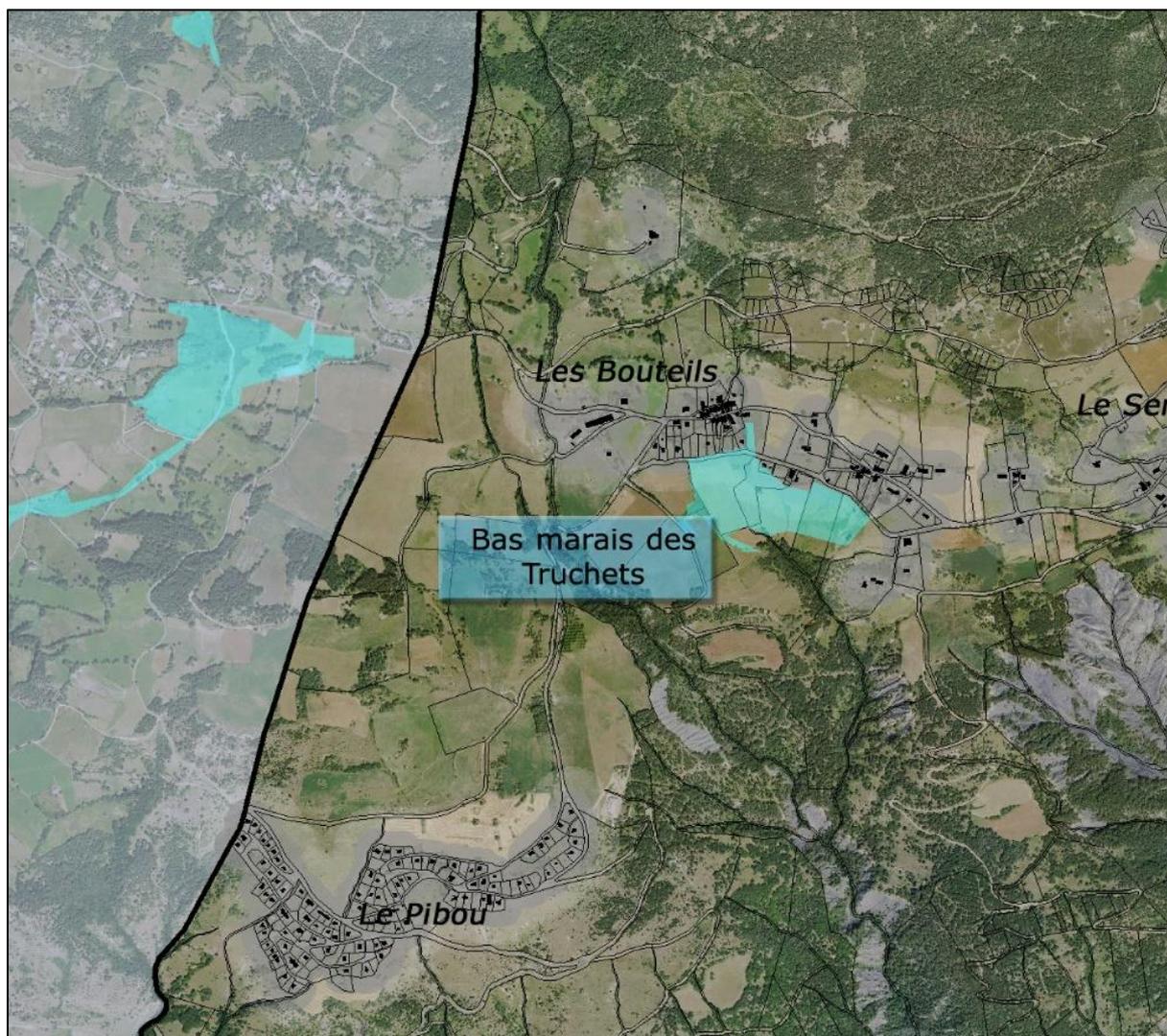
LOCALISATION DES ZONES HUMIDES DE L'INVENTAIRE DEPARTEMENTALE DES ZONES HUMIDES (CEN – DREAL PACA)



Carte des zones humides - Commune de Puy-Sanières

Réalisation 2015 : C. Guignier Monteco / Fonds : orthophoto IGN

ZOOM ZONES HUMIDES DE L'INVENTAIRE DEPARTEMENTALE DES ZONES HUMIDES
(CEN – DREAL PACA) SECTEUR LES BOUTEILS



Par ailleurs, le travail de terrain réalisé dans le cadre de ce PLU a permis d'inventorier d'autres zones humides d'intérêt pour le territoire (voir carte des habitats naturels de la commune et description des milieux naturels). Au total, c'est ainsi que 11,48 ha de zones humides ont été inventoriés pour la commune.

4.5. Zone importante pour la conservation des oiseaux ZICO

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire européenne.

Cet inventaire, basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le MNHN pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux.

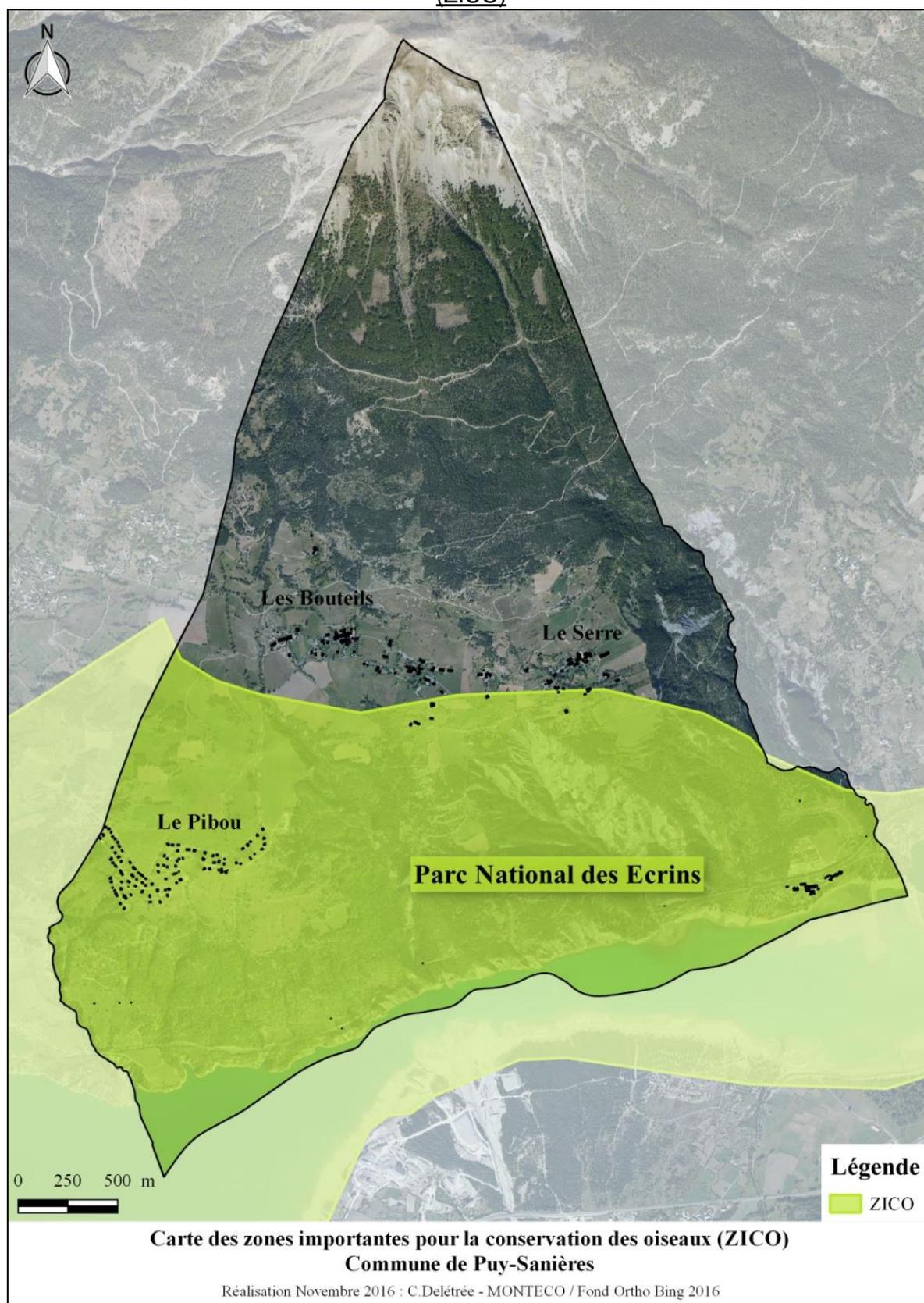
La commune de Puy-Sanières est concernée par la **ZICO PAC27 : Parc National des Écrins**. Ce zonage s'étend sur une partie des Hautes-Alpes et de l'Isère et couvre une surface d'environ 120 000 ha.

Les altitudes du site varient entre 800 m et 4 100m où l'on rencontre majoritairement des habitats rocheux (Éboulis montagnards, versants rocheux) suivi par des milieux ouverts ou semi-ouverts d'altitude (pelouses alpine, landes, jeunes reboisements subalpin).

Le site accueille 34 espèces d'oiseaux d'intérêts dont 23 espèces nicheuses (Bondrée apivore, Busard cendré, Aigle royal, Perdrix bartavelle, Hibou Grand-duc...). Trois espèces côtoient le site en période d'hivernage et enfin 13 espèces sont de passage lors des épisodes migratoire.

LOCALISATION DES ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

(ZICO)



4.6. Zonage nature règlementaire

La commune de Puy-Sanières n'est concernée par aucun site Natura 2000.

Le Site d'Importance Communautaire « Steppique Durancien et Queyrassin » se situe à environ 2km à l'est. La commune n'est pas concernée par les enjeux écologiques de ce site Natura 2000 (enjeux essentiellement liés aux pelouses sèches et au cours d'eau de la Durance).

Le Site d'Importance Communautaire « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse » se situe à environ 1,5 km au sud, en versant opposé. La commune n'est pas concernée par les enjeux écologiques de ce site Natura 2000 (enjeux essentiellement forestier pour les versants d'ubac).

Le Site d'Importance Communautaire « Piolit – Pic de Chabrières » se situe à plus de 6 km de la limite communale, à l'est. Ce site est assez éloigné de la commune pour considérer que le PLU puisse avoir une incidence sur ses objectifs de conservation et de gestion.

Elle se situe à 4,5 km à vol d'oiseaux de la Zone de Protection Spéciale des Ecrins. Aucune incidence du PLU n'est à prévoir pour cette ZPS.

4.7. La flore

Le territoire communal offre une flore riche et diversifiée du fait notamment des influences alpines et encore méditerranéennes, de son exposition au sud et de son important gradient altitudinal. Les enjeux pour la flore de la commune sont essentiellement liés à la diversité biologique : milieux forestiers, milieux ouverts, zones humides, éboulis, cultures traditionnelles riches en plantes messicoles en formation bocagère.

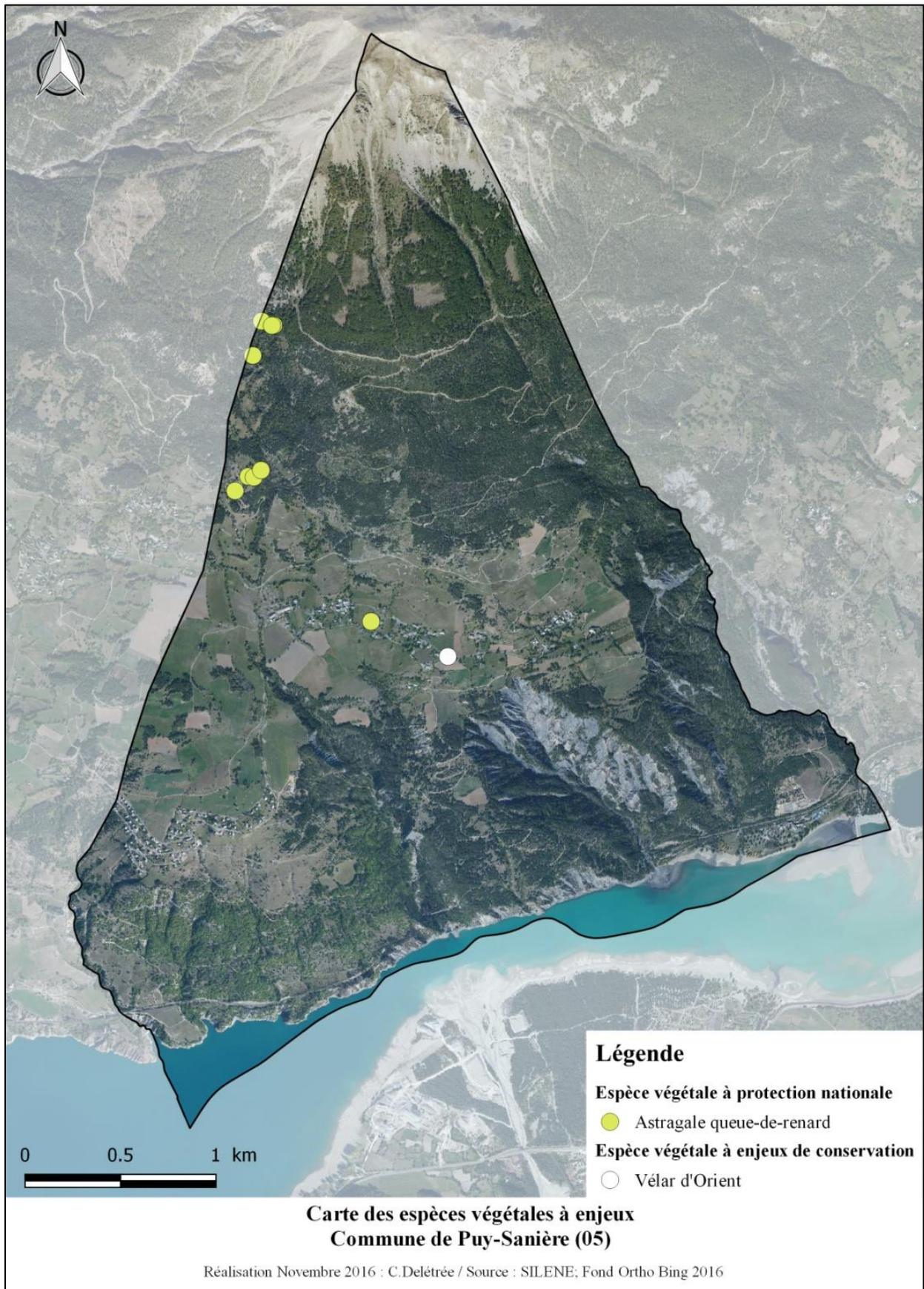
Les espèces réglementées et / ou à enjeux de conservation restent peu nombreuses est souvent liées à des milieux caractéristiques localisés (notamment pelouses sèches et éboulis).

On note la présence d'une espèce protégée au niveau national : l'Astragale queue-de-renard (*Astragalus alopecurus*) et une espèce à enjeux de conservation identifiée sur la commune : le Vêlar d'Orient (*Conringia orientalis*). Enfin, une troisième espèce découverte récemment sur la commune ne bénéficie d'aucun statut de protection et l'état de conservation de ses populations n'a pas été évalué, cependant il s'agit d'une espèce rarissime et à fort enjeu patrimoniale : l'Ophrys de la Durance (*Ophrys druentica*) ;

Astragale queue-de-renard <i>(Astragalus alopecurus)</i>	Protection nationale (art. 1) Annexe II et IV de la Directive Habitats	Déterminante ZNIEFF Espèce quasi-menacée en PACA	Enjeu local fort
	Espèce des pelouses sèches et landes steppiques d'adret, des boisements clairs et des pentes herbacées à buissonnantes. Elle se développe sur des sols bien exposés, caillouteux, secs et superficiels, calcaires ou acides, de l'étage supraméditerranéen à l'étage subalpin inférieur. Une dizaine d'observations réalisées sur la commune, principalement à l'ouest.		
Vêlar d'Orient <i>(Conringia orientalis)</i>	Aucune protection	Espèce quasi-menacée en PACA	Enjeu local Modéré
	Le Vêlar d'Orient est une plante messicole que l'on rencontre préférentiellement en bordure des zones de culture. Cette plante est plutôt rare dans le département, les populations sont particulièrement sensibles aux traitements phytosanitaires. Une observation réalisée sur le plateau agricole à l'est de Puy-Sanières.		

Ophrys de la Durance <i>(Ophrys druentica)</i>	Aucune protection	Etat de conservation non évalué à ce jour	Enjeu local Fort
	<p>Espèce endémique rarissime du bassin moyen de la Durance et des massifs qui le bordent, cette orchidée a été décrite pour la première fois en 2006. Elle se développe dans les pelouses sèches et garrigues sur calcaire à des altitudes comprise entre 300 et 1100m.</p> <p>En raison de sa découverte récente, et du manque de connaissance concernant la répartition de cette espèce, elle ne bénéficie d'aucun statut de protection et aucune donnée concernant l'état de conservation de ces populations n'est disponible. Cependant, la découverte de cette espèce à proximité du hameau du Pas-Bibou et de Pierre Chaumaure, relève d'un enjeu local fort voir très fort au vue du caractère rarissime et patrimonial de l'espèce.</p>		

CARTE DES ESPECES VEGETALES A ENJEUX



Quelques espèces remarquables non protégées mais pourtant à enjeux particuliers sont présentes. Il s'agit notamment de plantes dites **messicoles** que l'on peut retrouver au niveau de certaines cultures de la commune : Adonis d'été, Buplèvre à feuilles rondes et d'orchidées (en pelouses sèches ou en zones humides) avec par exemple l'Epipactis des marais (espèce classé quasi-menacé sur la liste rouge des orchidées de France métropolitaine) et l'Orchis moucheron.

4.8. La faune

Le territoire communal présente une diversité faunistique très remarquable et notamment pour les Oiseaux, avec une centaine d'espèces protégées, plus d'une centaine d'espèces d'insectes recensées dont certains protégés, une diversité assez commune pour les mammifères (hors chiroptères), les reptiles et les amphibiens. Cette diversité faunistique s'explique par la présence d'une grande diversité d'habitats naturels sur la commune.

Pour les Oiseaux, le territoire accueille de nombreuses espèces relativement communes et caractéristiques des habitats naturels présents, une grande majorité de ces espèces sont protégées au niveau national.

On recense cependant la présence de plusieurs espèces à enjeux de conservation en région PACA dont 5 espèces classées quasi-menacé, 12 espèces vulnérables dont le **Crave à bec rouge** et le **Vautour fauve** caractéristiques des milieux rupestre, le **Chevalier guignette** et la **Mouette rieuse** que l'on rencontre aux abords des milieux humides, la **Bondrée apivore** dans les milieux forestiers ou encore la **Caille des Blés** dans les milieux ouverts... et une espèce en danger : la **Chevêchette d'Europe**, petite chouette vivant dans les boisements de montagne.

Notons la présence d'espèces potentiellement nicheuses à enjeu de conservation au niveau national mais non citées dans la liste rouge PACA : 1 espèce quasi-menacé (La Harle bièvre) et 2 espèces vulnérables (le Pipit farlouse et le Goubemouche noir).

Enfin, le secteur de la Durance et du lac de Serre-Ponçon fait partie d'un axe migratoire majeur pour de nombreuses autres espèces. Notons ainsi des données d'observation de Chevalier combattant (espèce classée quasi-menacée en cas de passage), de Cigogne noire (classée vulnérable en cas de passage, en danger si nicheuse), du Goéland cendré (classé en danger si nicheur) et enfin la Grue cendrée (classée en danger critique si nicheuse et quasi-menacée si hivernante).



Pour les Insectes, de nombreuses espèces ont été recensées sur la commune dont 4 papillons protégées au niveau national :

- L'**Apollon**, papillon de grande taille côtoyant les milieux ouverts de montagne généralement au-dessus de 1000m, il est également cité dans l'Annexe IV de la Directive Habitat.
- Le **Semi-Apollon**, cousin de l'Apollon, est un papillon de taille moyenne qui se retrouve principalement aux abords de prairie humide et bois clair de montagne. Il est classé quasi-menacé sur la liste rouge des papillons de jour de France et est cité dans l'Annexe IV de la Directive Habitats.
- L'**Isabelle de France** est un papillon nocturne qui vit dans les forêts de Pins sylvestres, elle est citée dans l'Annexe II de la Directive Habitats.
- L'**Azuré des mouillères**, ce petit papillon est liée aux prairies humides, pourtour de lacs, zone de tourbière, il est classé quasi-menacé sur la liste rouge des papillons de jour.

Une espèce supplémentaire, protégée au niveau national et cité dans les Annexes II et IV de la Directive Habitats, est potentiellement présente : la **Laineuse du prunellier** est un papillon de nuit qui occupe essentiellement les milieux secs tels que les pelouses avec des haies et des bosquets. L'espèce a été observée à proximité de la commune et son habitat de prédilection est présent sur Puy-Sanières.

Citons également le **Moiré provençal**, ce papillon ne bénéficie d'aucune protection réglementaire mais est classé quasi-menacé sur la liste rouge des papillons de jour.

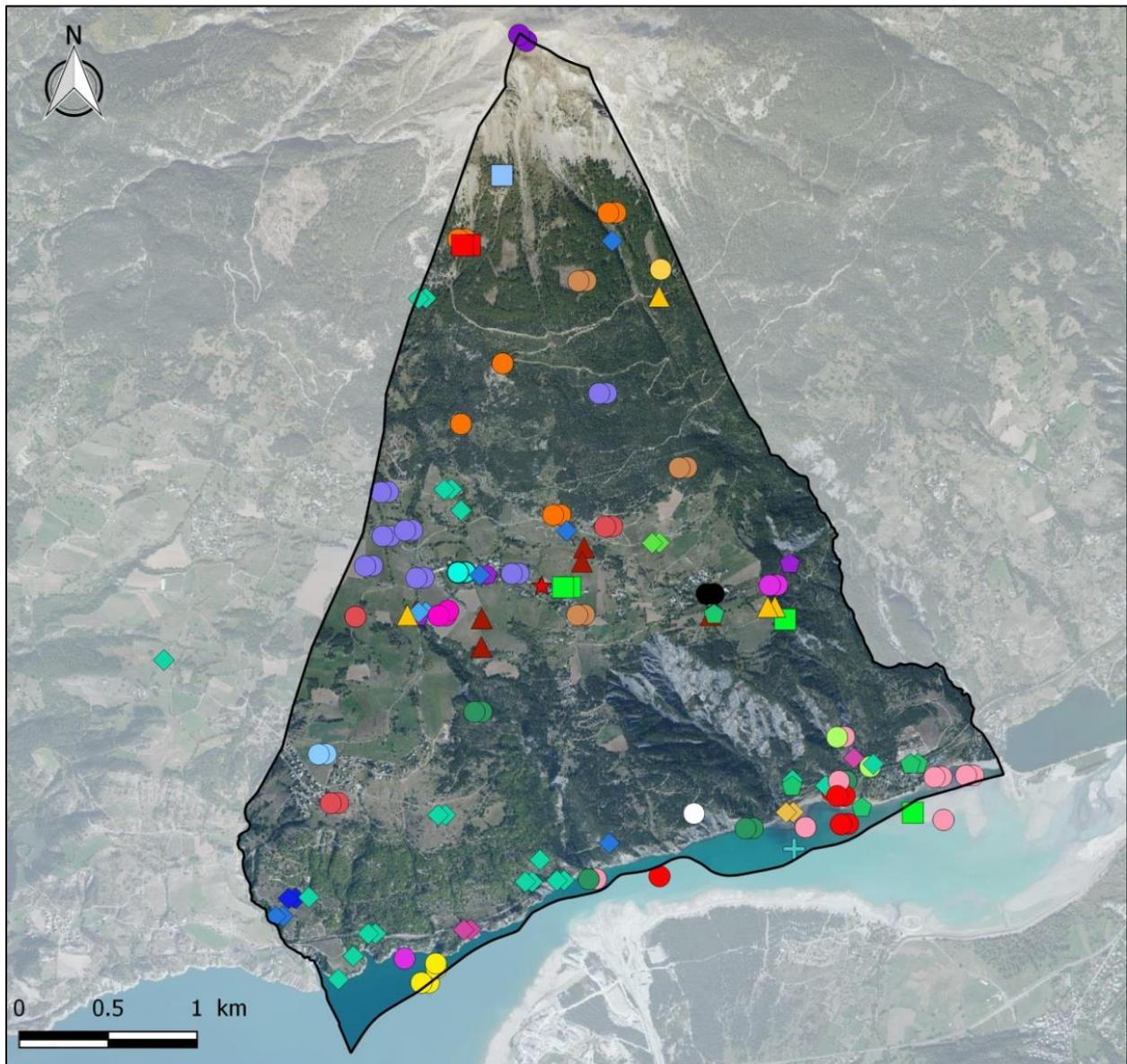
Pour les Mammifères, plusieurs espèces relativement communes telles que le Chevreuil, le Cerf élaphe, le Lièvre d'Europe ou encore la Fouine sont présentes. Citons cependant le Campagnol amphibie (peu commun) et l'Écureuil roux, deux espèces protégées au niveau national. Concernant les chauves-souris, 9 espèces ont été identifiées sur la commune dont la Barbastelle d'Europe, rare à peu commune. Ce groupe présente ainsi une diversité remarquable.

Pour les Amphibiens, seulement 2 espèces sont recensées : le **Crapaud commun** et la **Grenouille rousse**, tous deux protégés sur le territoire français, ils sont cependant très communs et ne présentent pas d'enjeu particulier.

Pour les Reptiles, ce groupe est relativement bien représenté avec 7 espèces protégées au niveau national dont 3 espèces inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats : la Couleuvre verte et jaune, le Lézard Vert et le Lézard des murailles. Ces espèces sont assez communes et ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier.

Pour les Poissons, le lac de Serre-Ponçon est favorable à la présence de nombreuses espèces mais citons en particulier le Toxostome, ce petit poisson des rivières d'eau vive est une espèce indigène du Rhône, de la Garonne et de ses affluents, et de l'Adour, le Toxostome a aujourd'hui quasiment disparu de l'axe Rhône-Saône et ne subsiste plus que dans certains affluents, ce qui explique son statut d'espèce quasi-menacée sur la liste rouge de la faune. Il est cité dans l'Annexe II de la Directive Habitats.

CARTE DE LOCALISATION DES ESPECES ANIMALES PROTEGEES.



Légende

Avifaune à fort enjeu

- Aigle royal
- Caille des blés
- Chevalier guignette
- Chevêchette d'Europe
- Cigogne noire
- Crave à bec rouge
- Gobemouche noir
- Goéland cendré
- Grand Cormoran
- Grande Aigrette

- Grue cendrée
- Lagopède des Alpes
- Moineau friquet
- Moineau soulcie
- Mouette rieuse
- Pipit farlouse
- Tarier pâtre, Traquet pâtre
- Vautour fauve

Chiroptère

- ★ Zone de présence

Insecte

- Apollon
- Azuré des Mouillères
- Isabelle de France

Mammifère

- ▲ Campagnol amphibie
- ▲ Écureuil roux

Reptile

- ◆ Couleuvre verte et jaune
- ◆ Couleuvre à collier

- ◆ Couleuvre vipérine
- ◆ Coronelle girondine
- ◆ Lézard vert occidental
- ◆ Orvet fragile
- ◆ Lézard des murailles

Amphibien

- ◆ Grenouille rousse
- ◆ Crapaud commun

Poisson

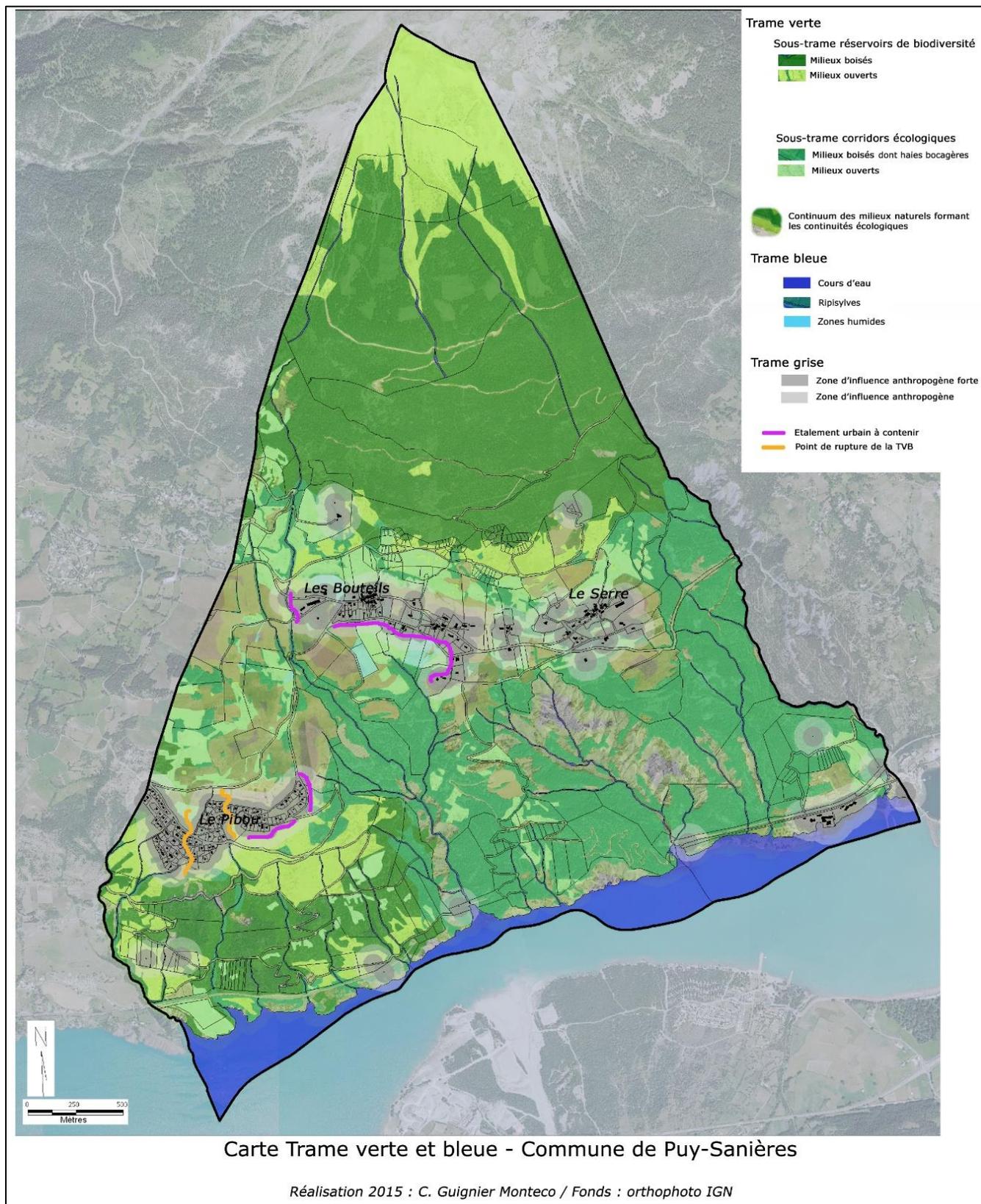
- + Toxostome, Sofie

**Carte des espèces animales protégées
Commune de Puy-Sanière (05)**

Réalisation Novembre 2016 : C.Delétrée / Source : SILENE; Fond Ortho Bing 2016

4.9. Les trames vertes et bleues au niveau local

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



La commune se présente effectivement comme un important réservoir de biodiversité, quasiment pour son ensemble.

Les zones de réservoirs et de corridors sont essentiellement composées par les milieux forestiers qui constituent un maillage de qualité, assurant un maintien de qualité des continuités écologiques.

Les milieux ouverts, même si moins représentatifs, jouent cependant un rôle important et permettent notamment une belle continuité d'est en ouest.

Les secteurs urbanisés ne marquent pas actuellement de rupture forte dans le fonctionnement des continuités du territoire communale. Il convient cependant d'être attentif à la maîtrise de l'étalement urbain en amont des zones humides des Truchets et à l'est du Pibou.

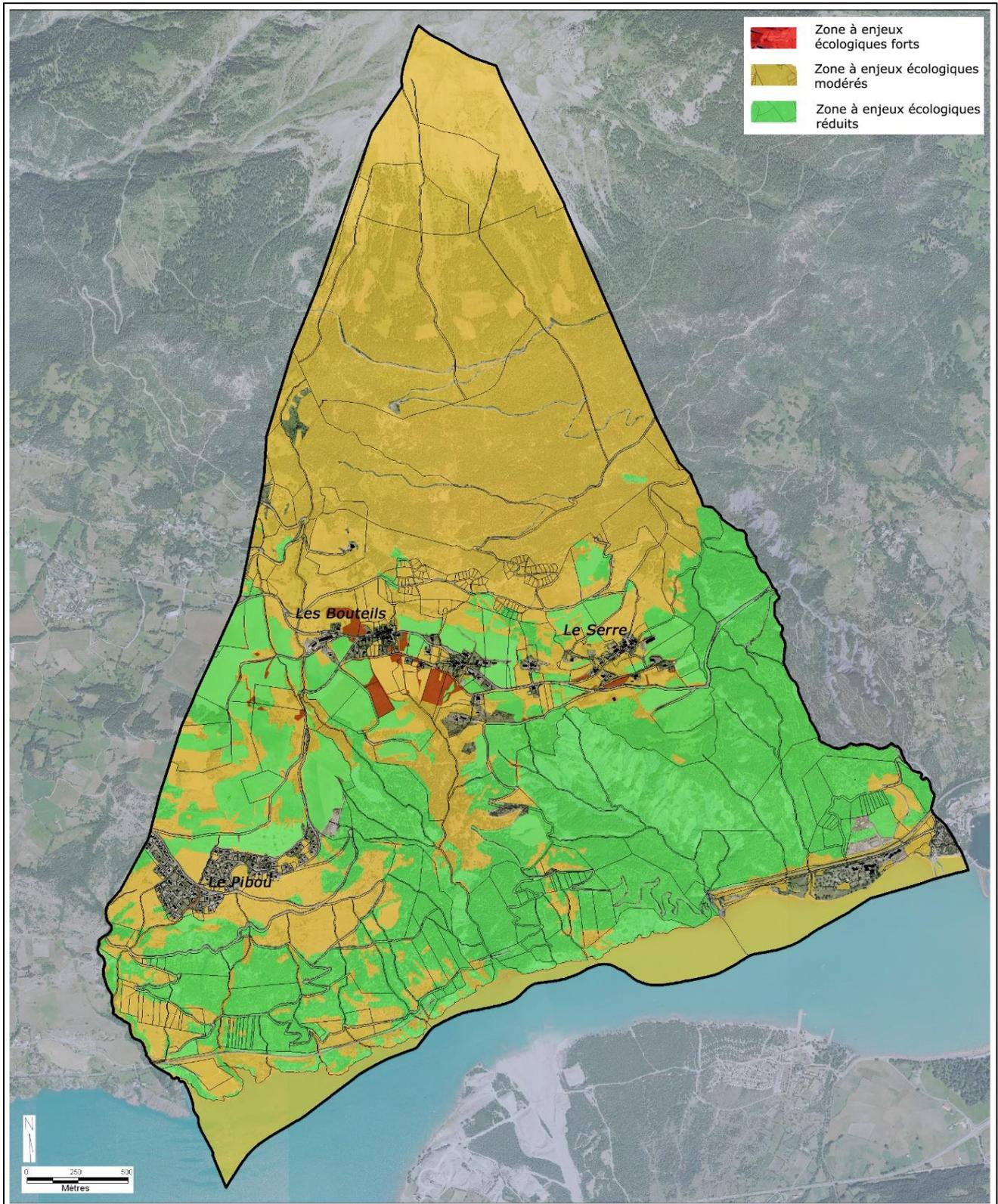
4.10. Synthèse des enjeux écologiques

Les principaux enjeux écologiques de la commune concernent :

- **Les zones humides** : habitats naturels à enjeux de conservation, réglementé, participant à la qualité de la continuité écologique du territoire et jouant un rôle dans la préservation de la ressource en eau → **enjeux forts**.
- **Les pelouses sèches** : habitats d'intérêt communautaire très favorables à la présence d'espèces remarquables (flore, insectes, reptiles) et participant à la qualité de la continuité écologique du territoire → **enjeux modérés**.
- **Les boisements de Pin sylvestre** : sur la commune, ils forment un important réservoir de biodiversité, ils sont aussi l'habitat naturel d'une espèce protégée à enjeux de conservation : l'Isabelle de France → **enjeux modérés**.
- **Les boisements de Mélèzes** : ils forment également un important réservoir de biodiversité et sont des habitats d'intérêt communautaire → **enjeux modérés**.
- **Les boisements de feuillus mixtes et les cours d'eau** forment des corridors écologiques importants, permettant de constituer une trame entre le sud et le nord (ou l'mont et l'aval) de la commune → **enjeux modérés**.

Ces enjeux se répartissent donc sur l'ensemble du territoire de la commune. Ils sont en général peu concernés par l'urbanisation à l'exception de certaines zones humides qui se retrouvent directement aux contacts des zones urbanisées et certaines pelouses sèches, habitats d'intérêt communautaire et d'espèces à enjeux de conservation.

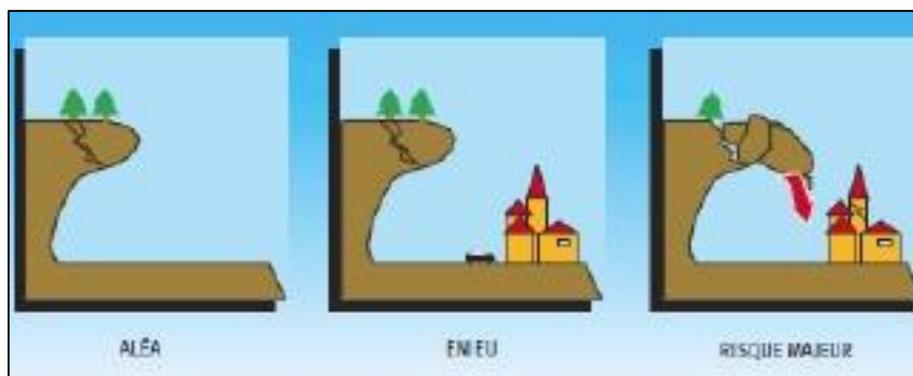
CARTE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES



5. Les risques naturels

La notion de risque est utilisée lorsqu'il y a une interaction entre un aléa et une zone de d'enjeu ou de vulnérabilité.

SCHEMA REPRESENTANT LES RISQUES NATURELS



La commune de Puy-Sanières ne possède pas de Plan de Prévention des Risques (PPR), nous allons donc analyser les différentes cartes d'aléas existantes sur ce territoire néanmoins la végétation présente sur la commune, joue un rôle essentiel pour le maintien et la stabilité des sols environnants.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les prescriptions par niveau d'aléa et par type applicable dans le Département des Hautes-Alpes dans le guide de « prise en compte des risques naturels dans l'instruction ADS ».

5.1. Les phénomènes de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont les manifestations de déplacement gravitaire de masse de terrain sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme...) ou anthropiques (terrassment, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, ...). Les mouvements de terrain peuvent se présenter selon différentes formes, à titre d'exemples :

- ✓ Le risque de glissement, déplacement en masse, le long d'une surface de rupture plane, courbe ou complexe, de sols cohérents (marnes et argiles).

Le risque de glissements de terrain sur la commune de Puy-Sanières est très présent sur l'ensemble de la commune et notamment sur les différentes zones bâties de façon modérée :

- Au niveau du Pibou Haut et à l'extrême Ouest du lotissement,
- Au niveau de Serre, des Garciers, des Sauvasses et des Blancs,
- Le territoire présente également des risques de glissements forts sur l'ensemble des ravines boisées en partie basse de Puy-Sanières ainsi qu'un risque modéré au Nord de la commune au niveau de la forêt du Mont Guillaume. Dans ces secteurs, le maintien des boisements joue un rôle majeur

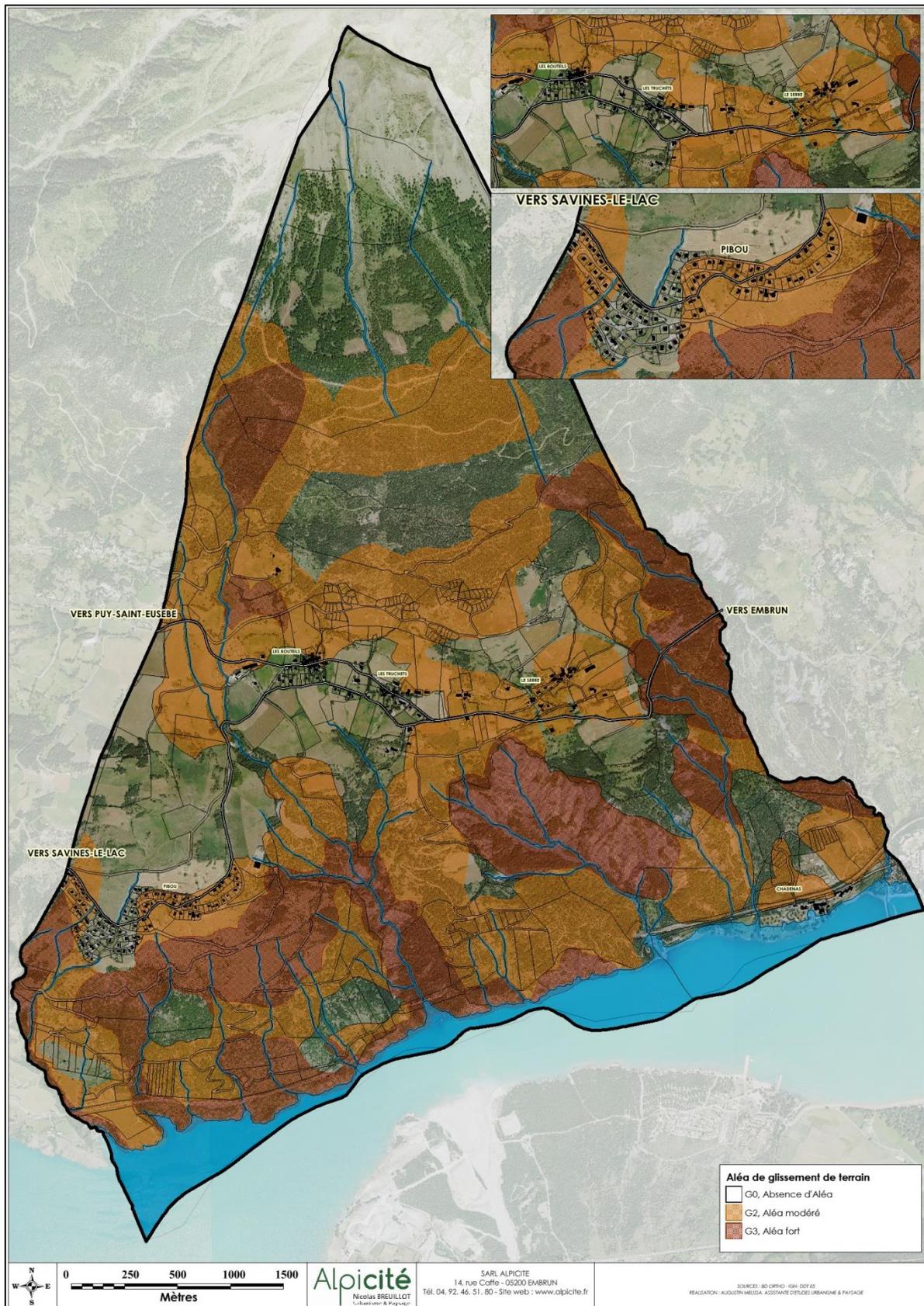
dans la stabilité de ces sols relativement fragile. Leur protection doit permettre d'assurer la sécurité des Puysatins.

- Néanmoins, le risque est quasi absent sur Chadenas ainsi que sur les hameaux des Bouteils et des Truchets.
-
- ✓ Le risque d'avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h, selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement. Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°. La pente avalancheuse typique est raide, à l'ombre, proche d'une crête et couverte de neige soufflée.
Aucun aléa avalancheux n'existe sur la commune.

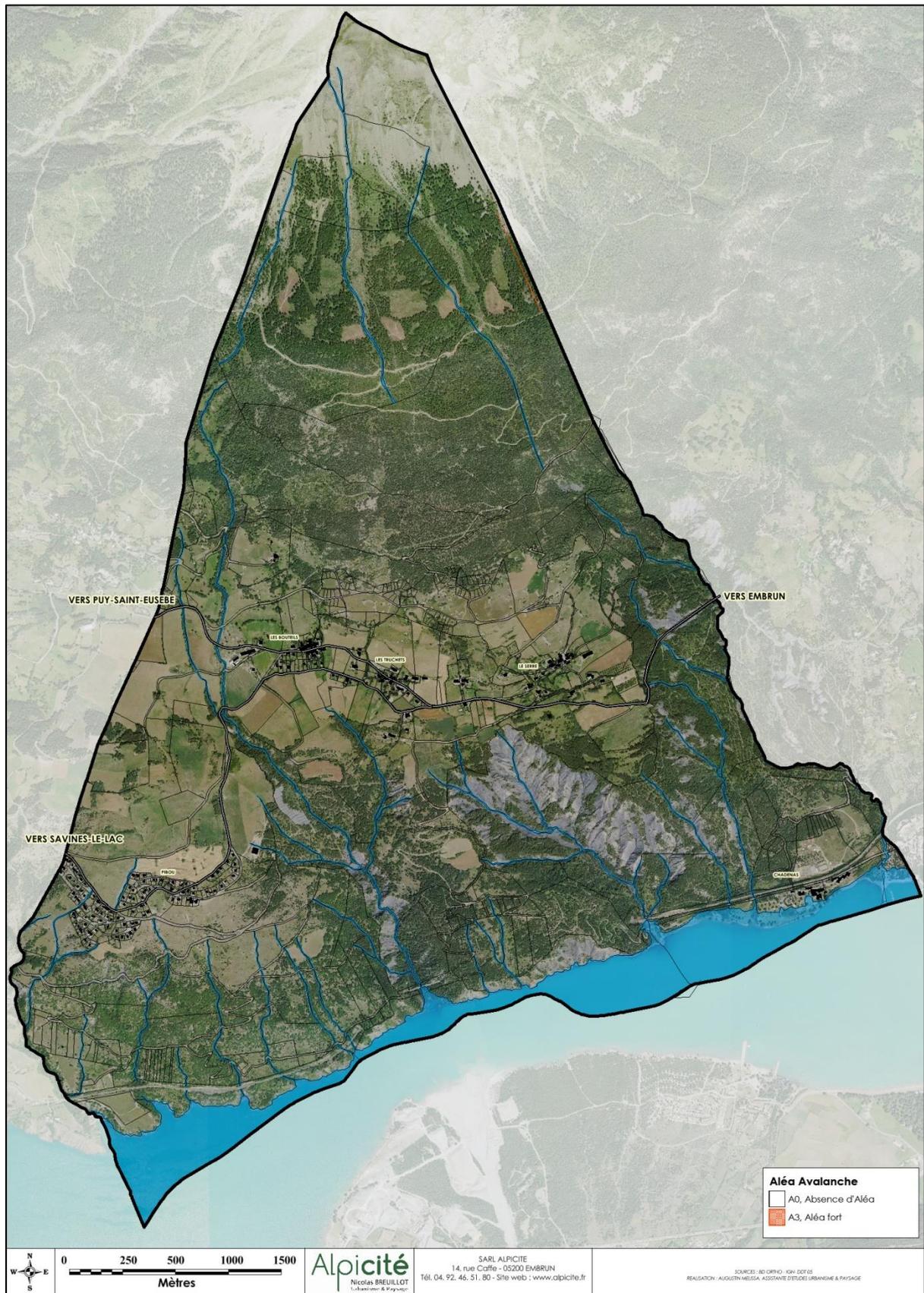
 - ✓ Le risque de chutes de blocs de pierre se caractérise par la chute d'élément rocheux d'un volume de quelques décimètres cubes à quelques mètres cubes. A titre indicatif, le volume mobilisé lors d'un épisode donné est limité à quelques dizaines de mètres cubes.

Aucune zone bâtie n'est concernée par le risque de chutes de blocs. Les risques de chutes de blocs les plus forts se situent principalement en partie haute de la commune au niveau du Mont Guillaume. Ce type de risques est fort en partie bas de la commune au niveau du Torrents des Graves ainsi qu'en contre bas du Pibou. Néanmoins, le maintien de la qualité des boisements notamment du Mont Guillaume doit garantir non seulement l'équilibre des sols mais aussi doit contribuer en cas de chutes de blocs à ralentir le phénomène.

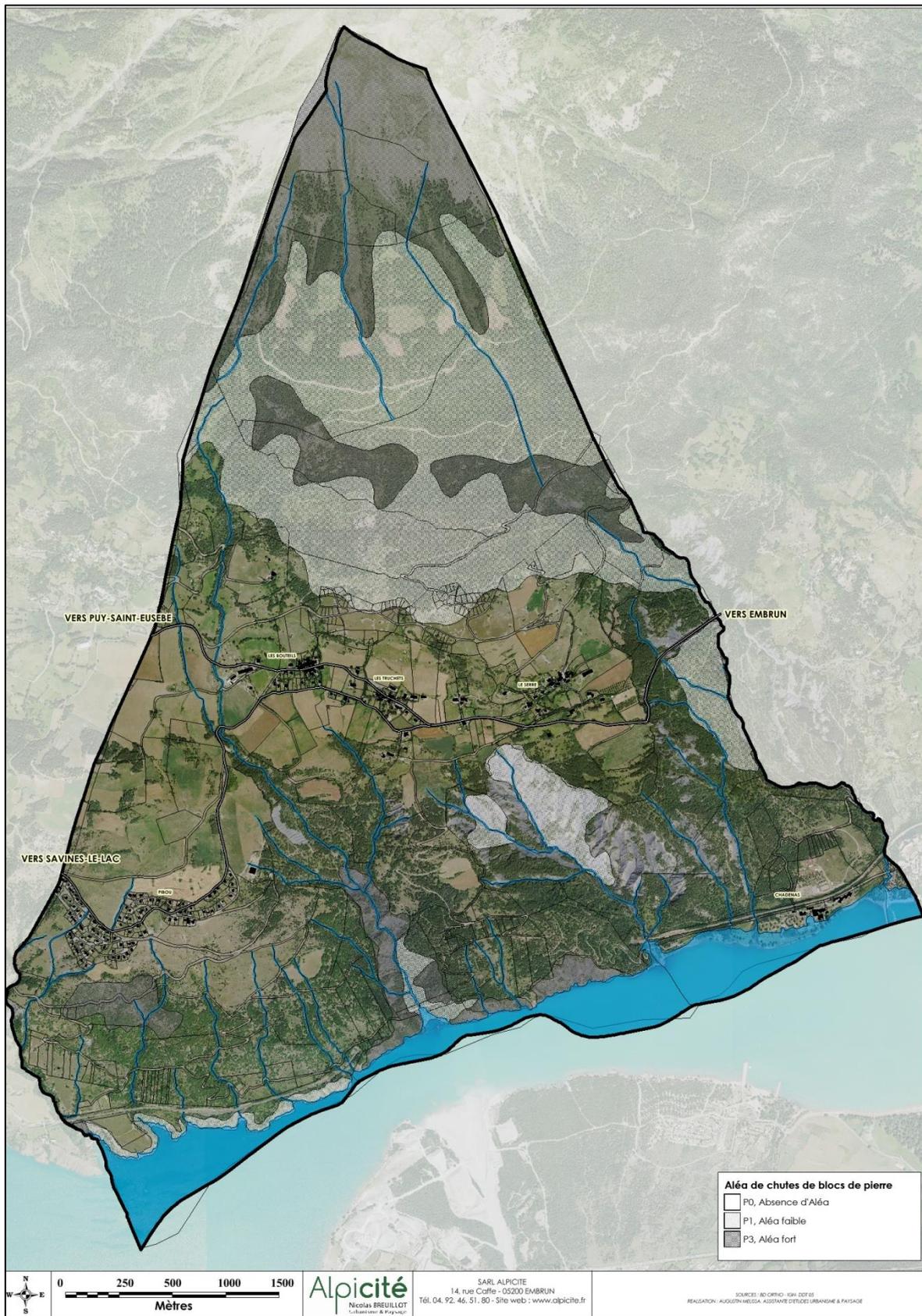
RISQUE DE GLISSEMENT DE TERRAIN



RISQUES D'AVALANCHES



RISQUE DE CHUTES DE BLOCS DE PIERRE.



5.2. Les inondations

Le phénomène d'inondation est lié aux crues des fleuves, des rivières, des rivières torrentielles et des canaux. Les inondations peuvent se présenter sous différentes formes :

- ✓ La crue des torrents et des rivières torrentielles se caractérise par l'apparition ou l'augmentation brutale du débit d'un cours d'eau à forte pente qui s'accompagne fréquemment d'un important transport solide et d'érosion.

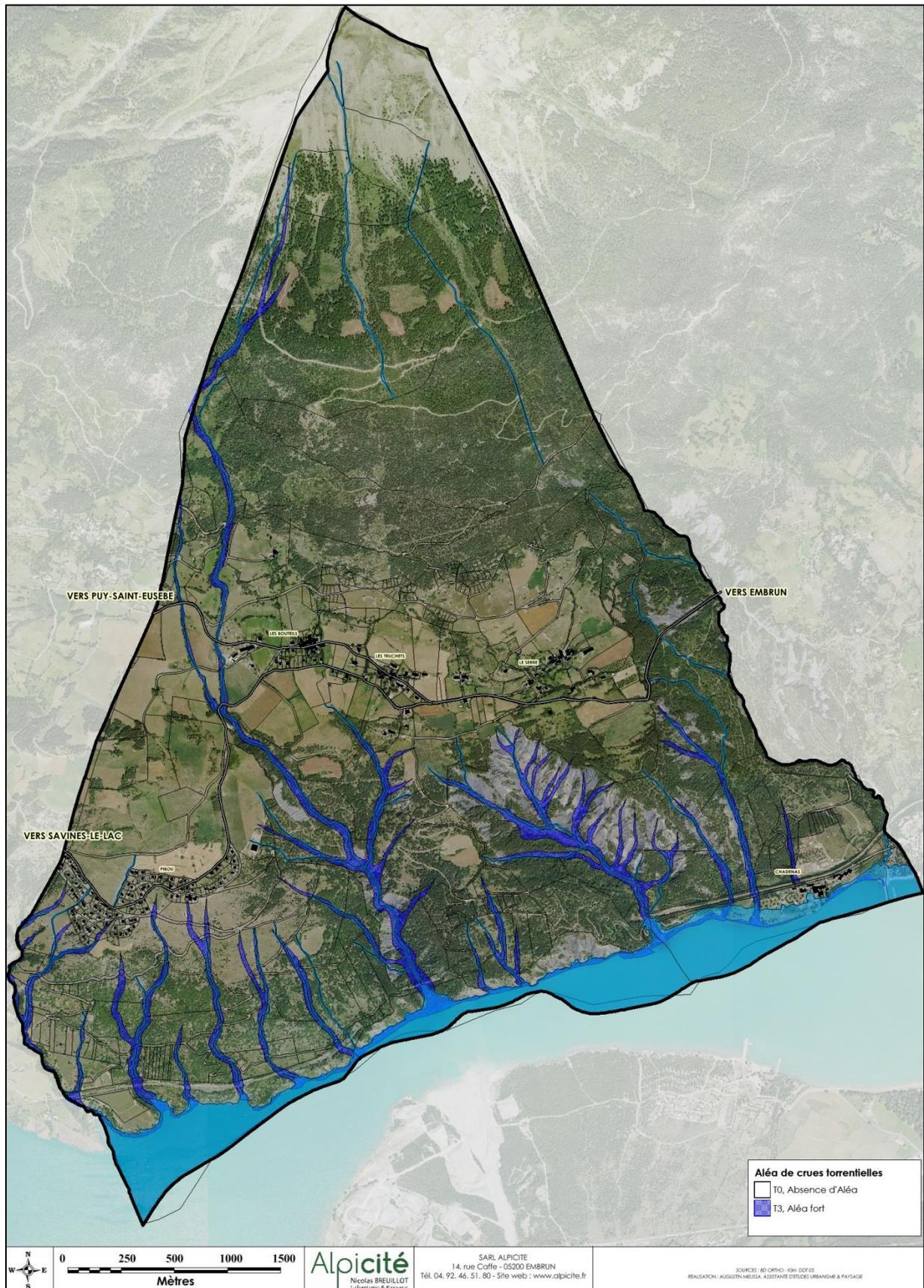
Le cœur bâti de Puy-Sanières ne présente pas de risques torrentiels. Les risques de crues torrentielles forts se trouvent essentiellement en partie basse de la commune au niveau des nombreux cours d'eau au sein des ravines boisées. Le Torrent des Graves qui traverse la commune malgré un aléa fort ne représente pas une menace pour les zones bâties de la commune.

La partie basse du Pibou et Chadenas sont les secteurs les plus susceptibles d'être touchées par le risque de crues torrentielles

- ✓ L'aléa inondation est principalement présent de façon modérée à fort surtout au niveau de Chadenas et sur les rives de Serre-Ponçon. On retrouve également ce risque au niveau des embouchures du torrent des Graves et de la combe de Champannes. Par ailleurs, en partie basse, la cote maximum en cas d'inondation de Serre-Ponçon est 780 m.
- ✓ Le ravinement est un phénomène d'érosion par les eaux de ruissellement. Ce type d'aléa se concentre au sommet du Mont Guillaume et au niveau des différents cours d'eau au cœur des ravines, en proportion modérée à forte. Les zones bâties ne sont pas concernées par ce type de risques.

Ceci dit, la présence de boisements denses au Nord et au Sud du territoire communal, le long ou à proximité des zones à risques doit permettre d'amoindrir les impacts des dits phénomènes sur les parties urbanisées et garantit la protection de la population sur le long terme.

RISQUE DE CRUES TORRENTIELLES



Aléa de crues torrentielles
 □ T0, Absence d'Aléa
 ■ T3, Aléa fort



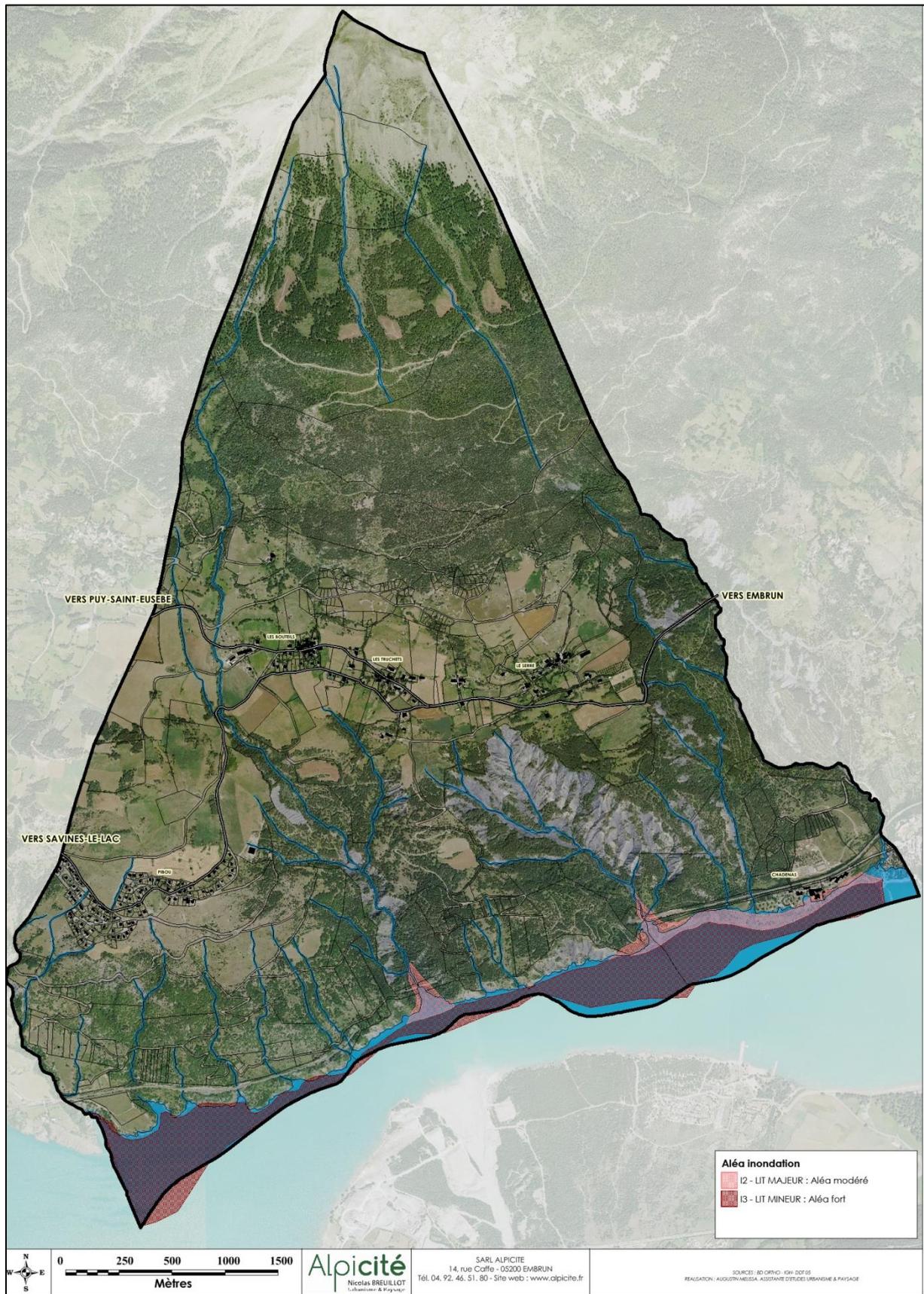
0 250 500 1000 1500
 Mètres

Alpicité
 Nicolas BREUILLOT
 Urbanisme & Paysage

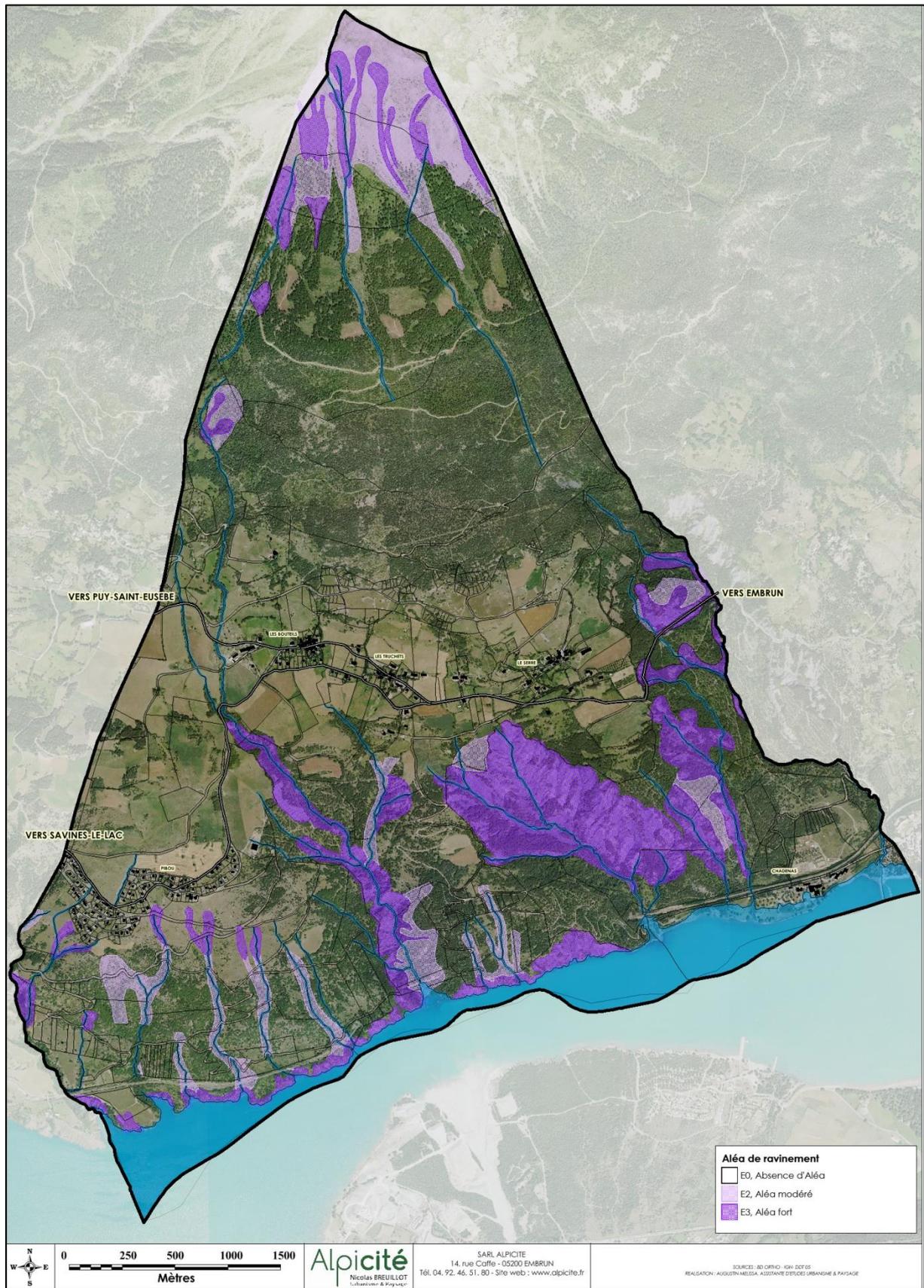
SARL ALPICITE
 14, rue Caffé - 05200 EMBRUN
 Tél. 04.92.46.51.80 - Site web : www.alpicite.fr

SOURCES : BD ORIGNO - IGN - DDT 05
 REALISATION : AUGUSTIN BELISSA, ASSISTANTE D'ETUDES URBANISME & PAYSAGE

RISQUE D'INONDATION



RISQUE DE RAVINEMENT

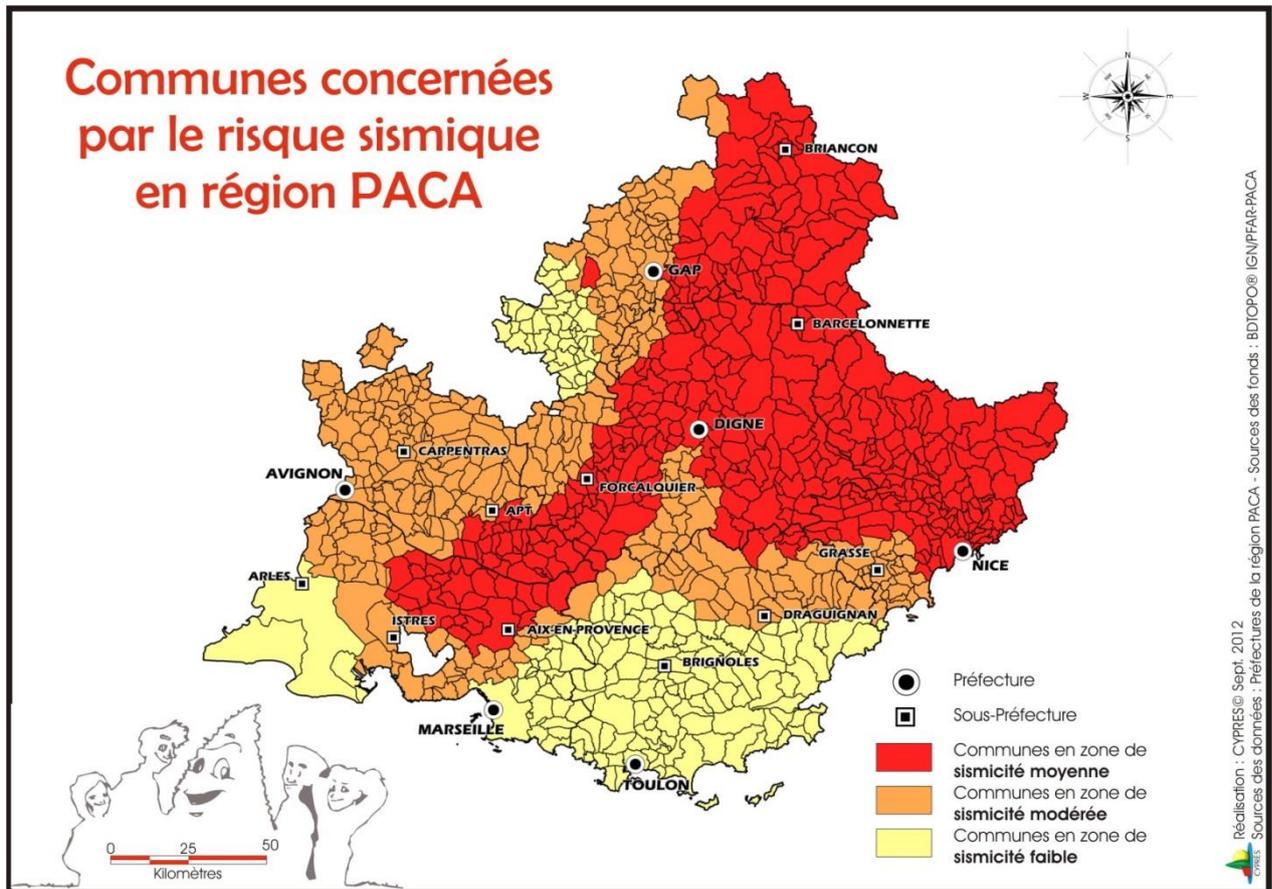


5.3. Autres risques naturels

5.3.1. Le risque sismique :

Le séisme, ou tremblement de terre, se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation a lieu au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint ce qui libère de l'énergie et crée des failles.

La commune de Puy-Sanières est située dans une zone de sismique de niveau 4, ce qui correspond à une sismicité moyenne. La région PACA est particulièrement concernée par ce risque comme on peut le constater sur la carte ci-dessous.

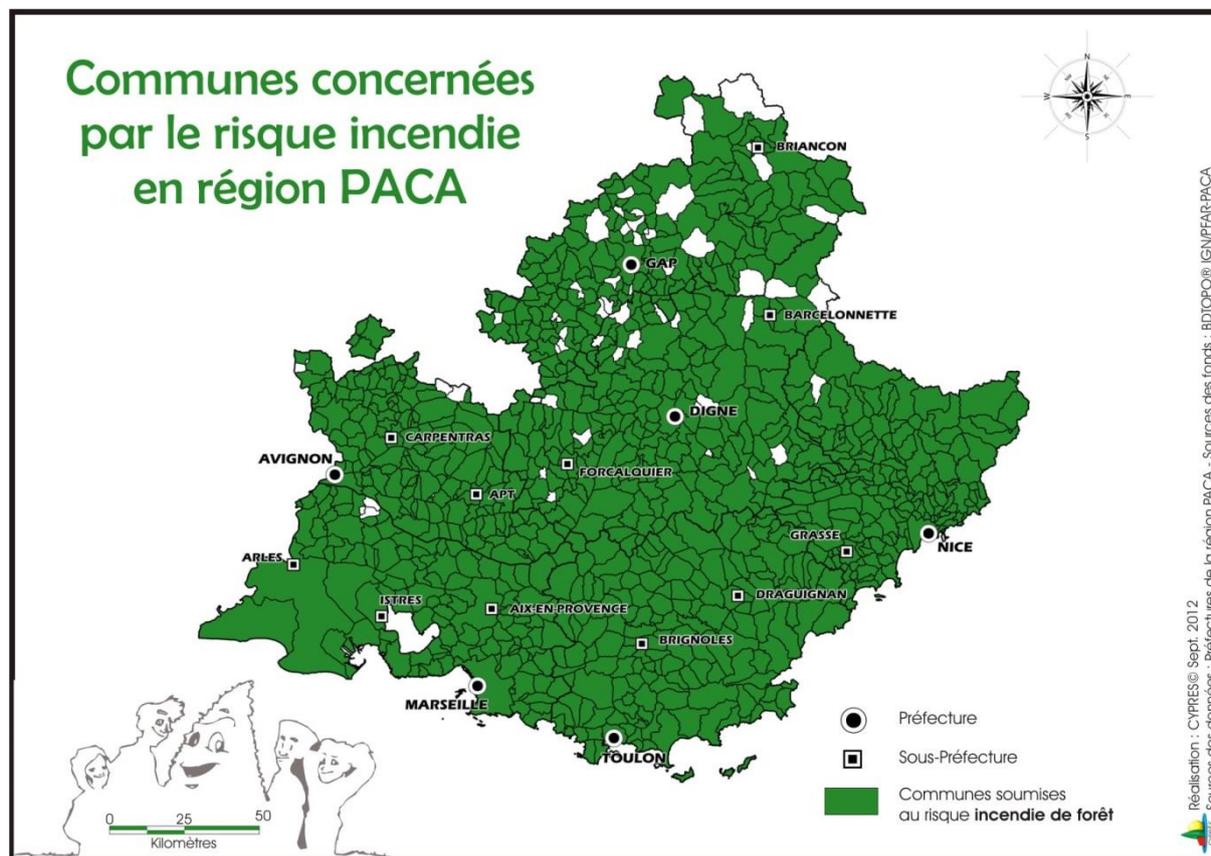


5.3.2. Le risque d'incendie

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt des feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses, etc.) d'une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Le risque d'incendie est présent sur presque tout le territoire régional. Puy-Sanières doit faire attention à ce risque éventuel. Les dispositions du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes doivent être prises en compte.



5.4. Conclusion :

En conséquence, il paraît pertinent de maintenir un couvert végétal sur les différentes zones à enjeux. L'ensemble des boisements forestiers faisant partie de la forêt Domaniale du Mont Guillaume présent sur le territoire Puysatin doit donc être protégé afin de garantir le maintien des sols et la sécurité de la population.

6. Approche paysagère de la commune

6.1.1. A l'échelle régionale :

Les paysages des communes liées au Lac de Serre-Ponçon sont classés en tant que **paysages remarquables**.

Puy-Sanières est à cheval entre deux grandes entités :

- ✓ **La Haute Provence ou moyen pays** marqué par une succession de plateaux et par un paysage façonné par la Durance et ses affluents.
- ✓ **Les Alpes du Sud et sommet alpins** caractérisés par des paysages contrastés où zones boisées, alpage et espaces naturels sauvages se côtoient.

6.1.2. A l'échelle de l'atlas paysager des Hautes-Alpes :

Sur les flancs du Mont Guillaume, et surplombant la vallée durancienne et le lac de Serre-Ponçon, Puy-Sanières appartient à la vaste entité des paysages de vallées du lac de Serre-Ponçon, selon l'atlas des paysages des Hautes Alpes

Qualifiés de paysages remarquables et exceptionnels, le territoire communal est partagé entre paysage lacustre et espace de moyenne montagne. Du fait de la présence du barrage de Serre-Ponçon, l'unité paysagère présente un caractère fort et une saisonnalité importante.

Au regard des rives du lac, on peut constater un contraste entre la rive droite dotée d'un patchwork de paysages agricoles ouverts et la rive gauche plus anthropisée par les projets touristiques qui se multiplient. Cette entité fait l'objet de lois multiples auquel les paysages Puysatins sont soumis.

L'analyse de l'atlas, montre que la commune est concernée par différents enjeux clefs:

- ✓ **Limitier une urbanisation diffuse qui grignote le paysage aux abords des villes, villages et hameaux et installe la perte de repères entre ce qui est construit et ce qui relève des espaces de nature (Prunières et de Saint Apollinaire). En effet, les extensions urbaines en périphérie créent un mitage et une consommation d'espaces agricoles et naturels.**
- ✓ **Protéger de la disparition les formes groupées des villages et hameaux.**
- ✓ **Maintenir une agriculture au travers d'une activité agro-pastorale qui « jardine » le paysage des plateaux et des contre forts et limite la reprise de la forêt dans les espaces qui lui sont laissés libres.**
- ✓ **Limitier l'enfrichement afin de préserver l'ensemble de paysage ouvert qui donne des espaces de respiration ;**
- ✓ **Préserver et limiter la perte d'un espace agricole et de pratiques ;**

CARTE DES PRECONISATIONS DE L'ATLAS PAYSAGER ET SA LEGENDE.**MAINTENIR**

La diversité des pratiques agricoles pour conserver la richesse des structures paysagères.



La forme urbaine groupée des villages et des hameaux avec leurs caractères identitaires



Les espaces ouverts en rive droite du lac et de part et d'autre de la Durance (espaces agricoles)

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

Le patrimoine construit et historique témoin de l'histoire des hommes



Les vues et perceptions sur les axes de déplacements majeurs, sur les points et secteurs d'observation principaux



Les berges et contre fort du lac

ACCOMPAGNER

Les extensions urbaines : choix d'implantation, densité et formes urbaines pour éviter celles consommatrices d'espaces dans la périphérie des villes (Embrun et Savines le lac) comme sur les franges des hameaux et villages.



Le développement des zones d'activités et commerciales par la rédaction et mise en oeuvre de prescriptions architecturales et paysagères pour les constructions et les espaces associés mais aussi pour la signalétique (enseignes et préenseignes).



Le traitement et l'aménagement qualitatif des entrées et sorties de ville.



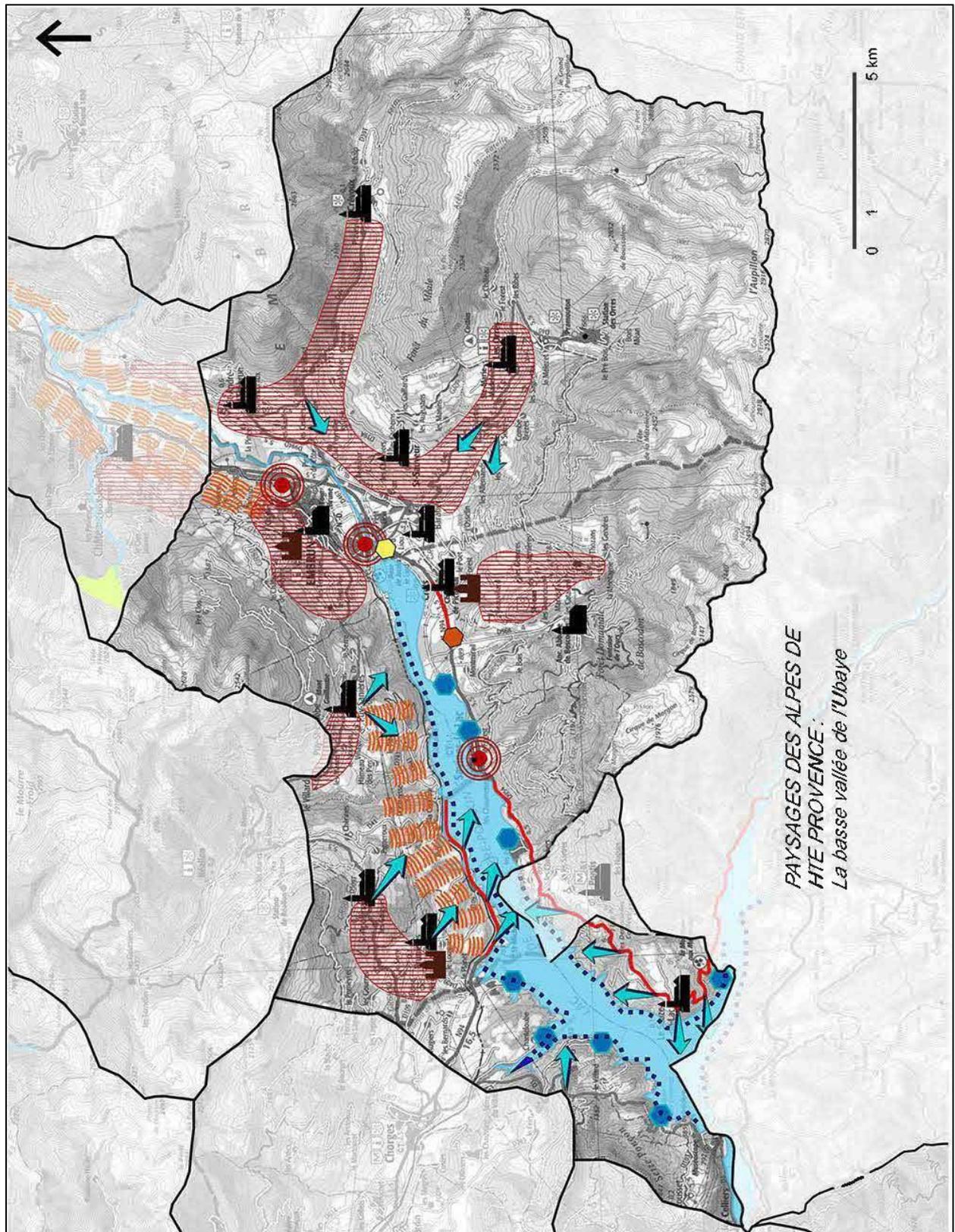
L'aménagement des vallées dans une démarche respectueuse de l'identité des lieux. (prise en compte du caractère patrimonial, du socle support, des espaces de nature, des éléments paysagers structurants et majeurs, des typologies urbaines du hameau et du village)



L'aménagement qualitatif des structures d'accueil touristique aux abords du lac



L'aménagement des aires de repos et des points de vues sur les axes structurants des routes nationales et départementales



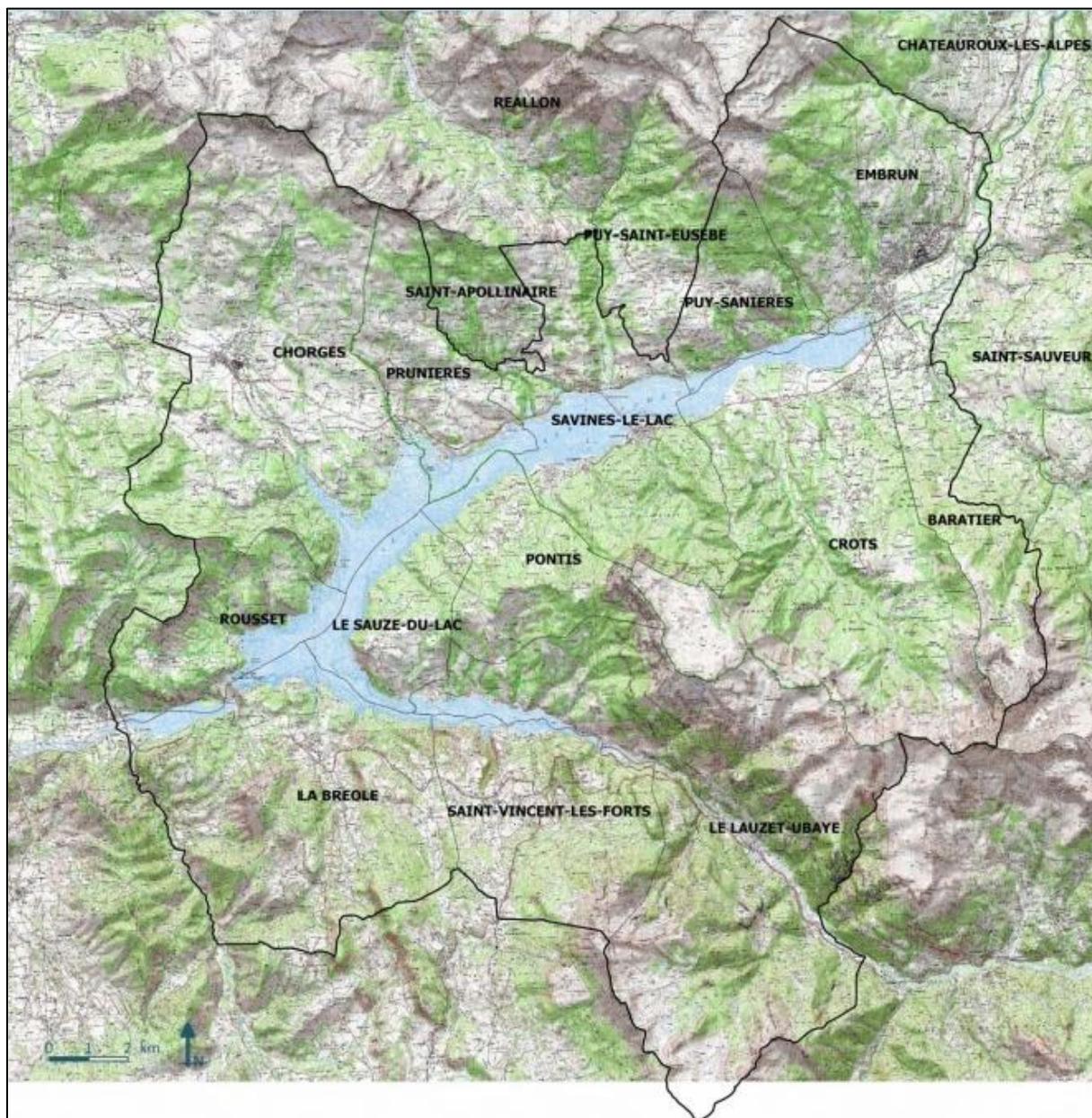
6.1.3. A l'échelle du plan paysage en cours d'élaboration sur le territoire du lac de Serre-Ponçon.

Le Plan paysage a été élaboré afin de réduire la difficulté pour les collectivités de Serre-Ponçon a interprété et mettre en œuvre la Loi Littoral. L'identification des « espaces remarquables », pour partie axée sur la caractérisation paysagère d'une retenue artificielle de montagne, ne s'appuie par exemple sur aucune vision partagée par le plus grand nombre.

Ce constat, qui fragilise l'élaboration des documents d'urbanisme communaux, a conduit le S.M.A.D.E.S.E.P. et ses partenaires à imaginer une étude globale sur les versants du grand lac alpin.

Il s'agit ainsi d'appréhender l'évolution des paysages de manière prospective et d'accompagner ces transformations par un réel projet de territoire partagé. Trois volets composent nécessairement le plan de paysage : l'analyse du paysage et de ses dynamiques, la détermination des objectifs de qualité paysagère, ainsi que la définition des actions.

Il est donc un outil d'aide à la décision réunissant les acteurs locaux autour d'une appropriation collective des enjeux paysagers de Serre-Ponçon. Il est le support d'une véritable politique en matière de paysage, qui, au-delà des limites administratives, s'appuie sur une vision cohérente et globale du lac et de ses versants. Il répond enfin à des objectifs de qualité, de protection et de valorisation des paysages, qui intègrent autour du lac une dimension écologique induite par l'application de la Loi Littoral.

PERIMETRE DU PLAN PAYSAGE.

Le plan paysage classe Puy-Sanières dans l'entité paysagère du Lac de Serre-Ponçon et ses versants. Ce territoire communal est parsemé de paysages agricoles remarquables, « patrimoniaux et culturels (qualité et diversité des paysages et des milieux naturels, ambiances rurales). Les point fort de la commune passe par diverses vues remarquables en lien avec :

- ✓ la présence d'espaces agricoles ouverts qui conditionnent la lisibilité des paysages perçus : menacé de fermeture par l'avancée progressive de la forêt
- ✓ et du lac de Serre-Ponçon le long de la route historique

L'analyse paysagère de Puy-Sanières pour le plan paysage relève que des motifs paysagers patrimoniaux remarquables ponctuent le territoire et qu'il serait intéressant de préserver tel que : prairies, près de fauche, alpage, structure bocagère, clapiers ... Il montre que depuis 1948, le couvert forestier a beaucoup avancé sur Puy-Sanières. Il a été constaté que l'étalement de l'urbanisation grandissante sur les flancs du Mont Guillaume crée de plus en plus un mitage de paysage ainsi qu'effet d'éclatement de l'urbanisation. Il y a donc un manque de cohérence entre construction nouvelles et formes groupées traditionnelles.

Par ailleurs, Puy-Sanières au cœur de la covisibilité de versants qui participe à la lisibilité du paysage ce qui signifie une sensibilité visuelle importante pour aménagement urbains. **De plus, ce territoire possède une** riche diversité faunistique et floristique. En termes, d'organisation du paysage et de l'urbain, le plan paysage décrit les paysages de la rive droite en parallèle de l'application loi Littoral.

		RIVE DROITE	
		VERSANTS	LITTORAL
Composantes paysagères	naturelles et agricoles	Paysage de ravines et boisements de feuillus, forêts de résineux plus en altitude Cultures fourragères	Rives escarpées, pentes abruptes, rare accessibilité Dominance des marnes noires
	bâties	Hameaux essaimés	Concentration de structures de loisir, de type collectifs. Passage de la RN94 et de la voie ferrée.
Dynamiques en cours		Développement des constructions individuelles en ligne de crête, sites de belvédères Recul des terres agricoles, embroussaillage	Développement des bases de loisirs, des équipements de desserte et de viabilisation. Pression liées à la forte fréquentation, notamment sur les aires de point de vue.

Source : Val de Durance (DREAL PACA)

Cette analyse nous permet de déduire les enjeux suivants à respecter :

- ✓ préserver le patrimoine agricole source de paysages ouverts et patrimoniaux ;
- ✓ préserver les vues exceptionnelles sur le territoire communal ;
- ✓ réduire l'avancée du couvert forestier ;
- ✓ et maîtriser l'urbanisation de manière générale.

6.1.4. Au regard du Parc National des Ecrins :

Situé sur la rive droite du lac et sur le flanc du Mont Guillaume côté adret, Puy-Sanières bénéficie d'un emplacement géographique de choix. La commune est adhérente au Parc National des Ecrins et est située au Sud de ce dernier. Dans ce cadre, le Parc National des Ecrins encadre les communes afin de préserver notamment le patrimoine naturel et la biodiversité. Ainsi, une analyse paysagère a été menée sur le territoire et cinq entités paysagères ont été identifiées :

- ✓ La rive du lac, en partie dédiée au tourisme et aux loisirs (camping, centre équestre)
- ✓ Les coteaux, en grande partie boisés aujourd'hui mais qui présentent encore quelques prairies de fauches, vignes et pâturages
- ✓ Le plateau agricole où se situent les hameaux anciens (Les Bouteils, Les Truchets, Le Serre,...)
- ✓ Le hameau récent du Pibou, situé en limite du plateau et jouissant ainsi d'une vue remarquable sur le lac et les montagnes.
- ✓ Les versants boisés du Mont Guillaume

Cette lecture du territoire a permis d'orienter l'analyse paysagère qui a été menée lors de l'élaboration du PLU sur Puy-Sanières. La commune a par ailleurs souhaité préserver les terres agricoles et le « caractère rural » afin de faire régresser le phénomène de fermeture progressive des zones de prairies et de fauches source de paysages ouverts. Toujours dans son analyse du secteur, le Parc a désigné le paysage de Puy-Sanières comme étant « un paysage vitrine » pour ces multiples vues :

- ✓ Les vues emblématiques sur le lac et le versant opposé de la commune depuis le site de Pierre Plate
- ✓ La vue sur les aiguilles de Chabrières
- ✓ La vue sur le Mont Guillaume
- ✓ La vue générale sur le plateau des Puys

Par ailleurs, les enjeux clefs suivants sur la commune ont été listés par le PN des écrins :

- ✓ **La valorisation du patrimoine (bâti et naturel) et du caractère rural de la commune**
- ✓ **Le développement maîtrisé de l'urbanisation**
- ✓ **Le confortement de la centralité**

6.1.5. Organisation urbaine et paysage

Dans l'ensemble, le paysage Puysatin est façonné par son réseau hydrographique, notamment en partie basse du territoire par de nombreuses ravines qui rejoignent la Durance. Ce façonnage hydrographique génère un relief boisé qui cadre l'urbanisation et son développement sur le vaste plateau des Puys.

Au regard de la commune, trois composants structurants sont présents :

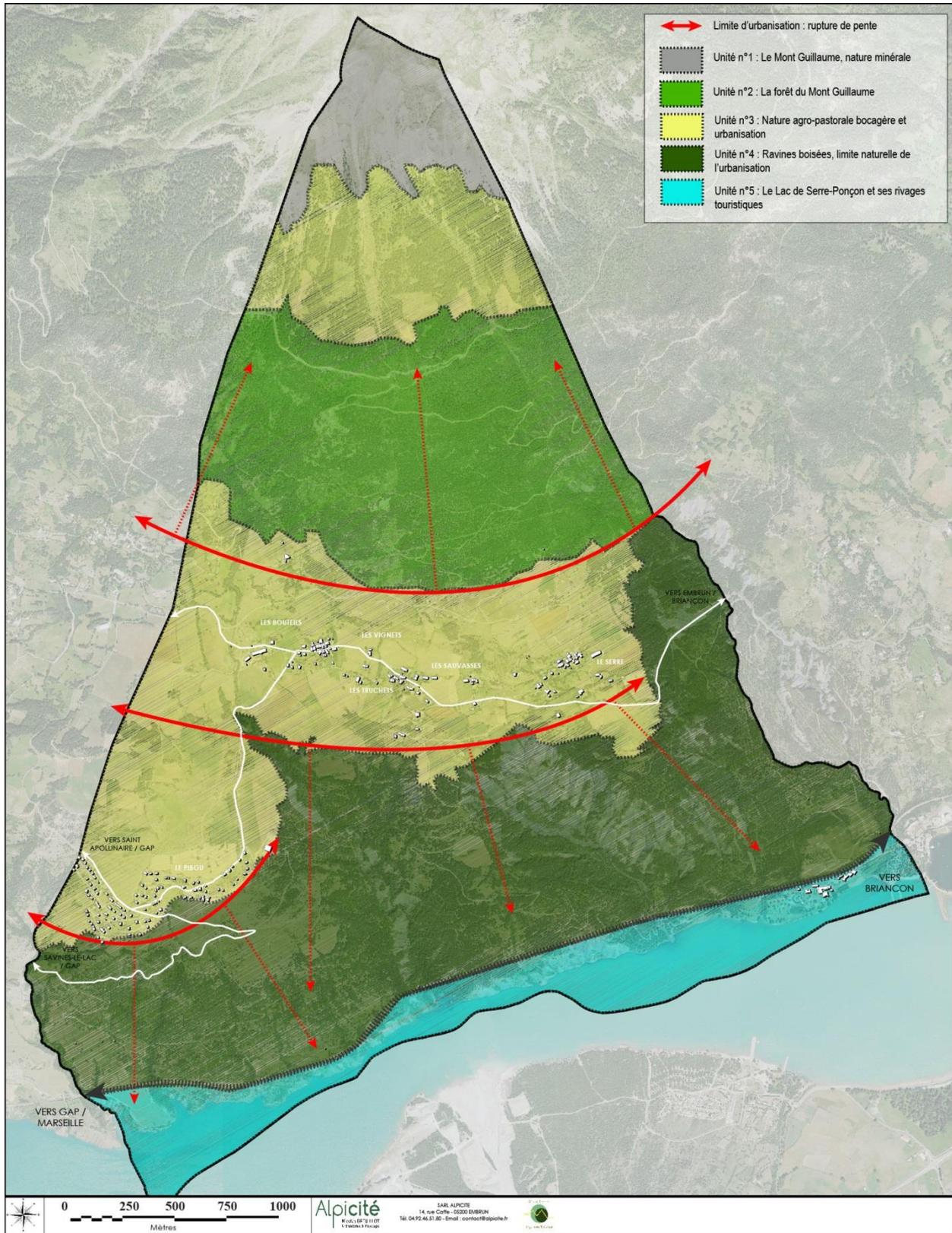
- ✓ **Le Sommet du Mont Guillaume, un paysage de nature sauvage et minérale** portant des traces de civilisation.
- ✓ **Un paysage patrimonial qui forge l'identité communautaire :**
 - Le plateau agro-pastoral bocager
 - Avec des formes bâties anciennes conservées et restaurées qui s'adaptent et s'intègre parfaitement dans un paysage rural.
- ✓ **Un paysage contemporain forgé par la Durance et le lac de Serre-Ponçon:**
 - le développement modéré des activités touristiques en rive droite : Chadenas, la base nautique à proximité
 - Par des constructions plus récentes : le lotissement du Pibou.

6.1.6. Entités paysagères

L'analyse paysagère de la commune a permis de repérer cinq entités paysagères sur le territoire de Puy-Sanières :

- ✓ Le Mont Guillaume, nature minérale
- ✓ La Forêt du Mont Guillaume
- ✓ Nature agro-pastorales bocagère et urbanisation
- ✓ Ravines boisées, limite naturelle de l'urbanisation
- ✓ Le lac de Serre-Ponçon et ses rivages touristiques.

CARTE DES UNITES PAYSAGERES DE PUY-SANIERES.



❖ Unité n°1. Le Mont Guillaume, nature minérale :

Au cœur d'excursions pédestres mythique de l'Embrunais, le Mont Guillaume est un espace de minéralité sauvage et paisible à la fois. Des vestiges d'urbanisation passée trônent encore sur ce sommet en s'éloignant légèrement du territoire communal offrant un panorama exceptionnel sur l'ensemble de la vallée durancienne et le lac de Serre-Ponçon.

LE LAC DE SERRE-PONÇON VU DU SOMMET

Source : <http://www.pacou-randos.fr/randonnee-embrunais/le-mont-guillaume-col-de-trempa-latz-tete-de-chante-perdrix-et-lac-de-lhivernet>

De ce point haut, le visiteur peut ainsi voir l'ensemble des chaînes de montagnes qui entourent Puy-Sanières ainsi qu'une partie de la commune. Ce relief propose une végétation de couvre-sol clairsemée mais riche et des vues sur le lac de l'Hivernet.

CRETE POURSUIVANT LE MONT GUILLAUME VERS LE SOMMET 2623 M, LE COL DE TREMPA-LATZ ET LA CRETE DE L'ARPION.

Source : <http://www.pacou-randos.fr/randonnee-embrunais/le-mont-guillaume-col-de-trempa-latz-tete-de-chante-perdrix-et-lac-de-lhivernet>

Cette unité paysagère jouit donc d'un attrait touristique avéré dont la commune profite du fait de sa situation.

❖ Unité n°2, La forêt du Mont Guillaume :PHOTGRAPHIE DE LA CABANE D'ALPAGE RESTAUREE AU CŒUR DU COUVERT FORESTIER.

Chalet d'alpage restauré dans la forêt du Mont Guillaume. Source : Commune de Puy-Sanières.

Un couvert forestier dense recouvre les reliefs d'altitude de Puy-Sanières. Cette entité borne le regard et pose une limite franche entre plateaux agro-pastoraux et le relief. Elle structure donc le paysage immédiat et lointain proposant ainsi des vues sur les versants voisins.

VUE DU HAMEAU DU SERRE VERS LES VERSANTS VOISINS A TRAVERS LES BOISEMENTS.



Parsemée de sentiers pédestres, cette entité abrite quelques écrins de verdure esthétiquement agréables notamment au niveau de la cabane d'alpage restaurée par la commune. Celle-ci fait l'objet de petit rassemblement des habitants en période estivale.

❖ *Unité N° 3. Nature agro-pastorale bocagère et urbanisation*

Les bourgs anciens de la commune se fondent dans un paysage agro-pastoral grâce à la présence de terres agricoles parsemées de bocages qui forme des rideaux verts par endroit. La préservation d'un tel équilibre agropastoral entre silhouette villageoise et paysage est d'ordre patrimonial.

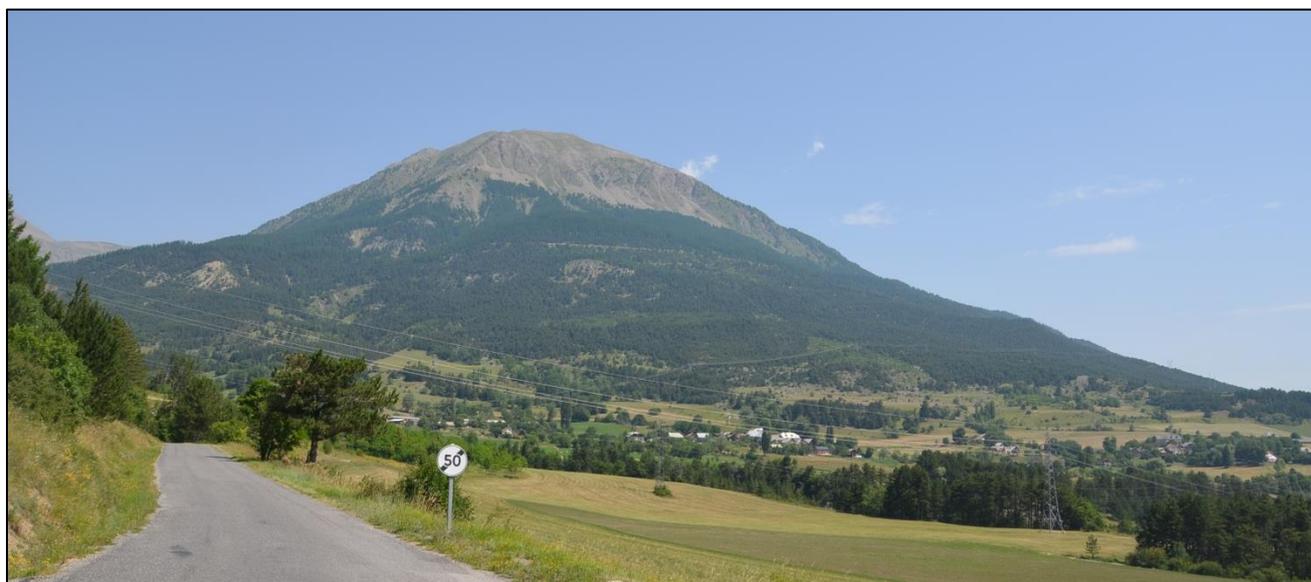
Ce type de paysage est la clef de voûte du paysage rural de Puy-Sanières, la commune doit donc le préserver et l'entretenir à travers le maintien et le développement de l'activité agricole. Le cadre paysager et sa qualité dépendent donc de cette activité motrice, instrument essentiel du caractère paysager patrimonial.

PHOTOGRAPHIE VERS LE HAMEAU DES BOUTEILS



Tout au long de la traversée de la commune, on constate un dialogue entre les différents hameaux à travers le plateau agricole notamment entre Les Truchets et les Bouteils puis entre le Pibou et ces deux mêmes hameaux. On a donc un jeu de covisibilité de versants immédiat inter hameaux puis une covisibilité plus lointaine. Néanmoins, ce dialogue permet de constater une intégration paysagère de qualité grâce à une bonne charpente bocagère sur l'ensemble du plateau.

INTEGRATION PAYSAGERE ET JEU DE DIALOGUE INTER HAMEAUX



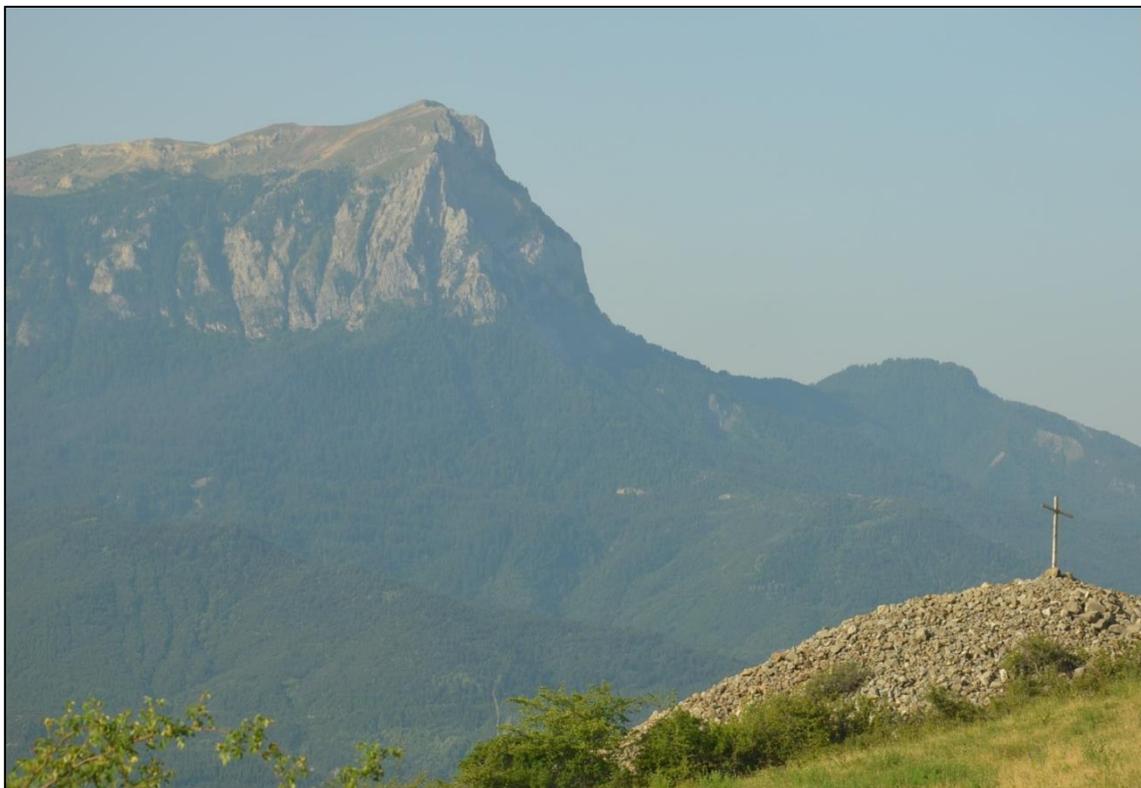
Cette entité présente de nombreux paysages ouverts et des panoramas exceptionnels sur le lac de Serre-Ponçon et le pont de Savines-le-Lac, surtout au niveau du Pibou.

VUE SUR LE LAC DE SERRE-PONCON ET LE PONT DE SAVINES-LE-LAC AU NIVEAU DU PIBOU.



Des motifs paysagers tels que les clapiers sont fortement présent sur le territoire de Puy-Sanières et notamment en partie haute (Nord) de la commune. Ceux-ci sont parfois ponctués de calvaire.

AU-DESSUS DU HAMEAU DU SERRE : VUE PANORAMIQUE ET PRESENCE DE CLAPIERS.



❖ Unité n°4, Ravines boisées, limite naturelle de l'urbanisation

Les ravines boisées ou non sont fortement marquées sur le territoire de la commune notamment quand on arrive de l'entrée Est. Elle structure le paysage en formant une limite boisée ou rocheuse : vaste coupure verte façonné par le réseau hydrographique de la commune et les ruptures de pentes qui plongent vers le lac.

PHOTOGRAPHIE DES RUPTURES DE PENTES DEPUIS LE PIBOU.



Le Pibou est à la limite entre plateau et pente ce qui explique une architecture de montagne adaptée aux courbes de niveau. C'est le seul hameau de la commune où le relief est fortement présent. Des Truchets, on a encore ce jeu de covisibilité inter hameaux qui permet de mettre en évidence la limite entre plateau agricole urbanisé et relief forestier ponctué de ravines. Le fait que le Pibou soit en bordure du plateau fait ressortir la limite visuelle de l'urbain très marquée dans le lotissement.

VUE SUR LE HAMEAU DU PIBOU AU NIVEAU DES TRUCHETS.

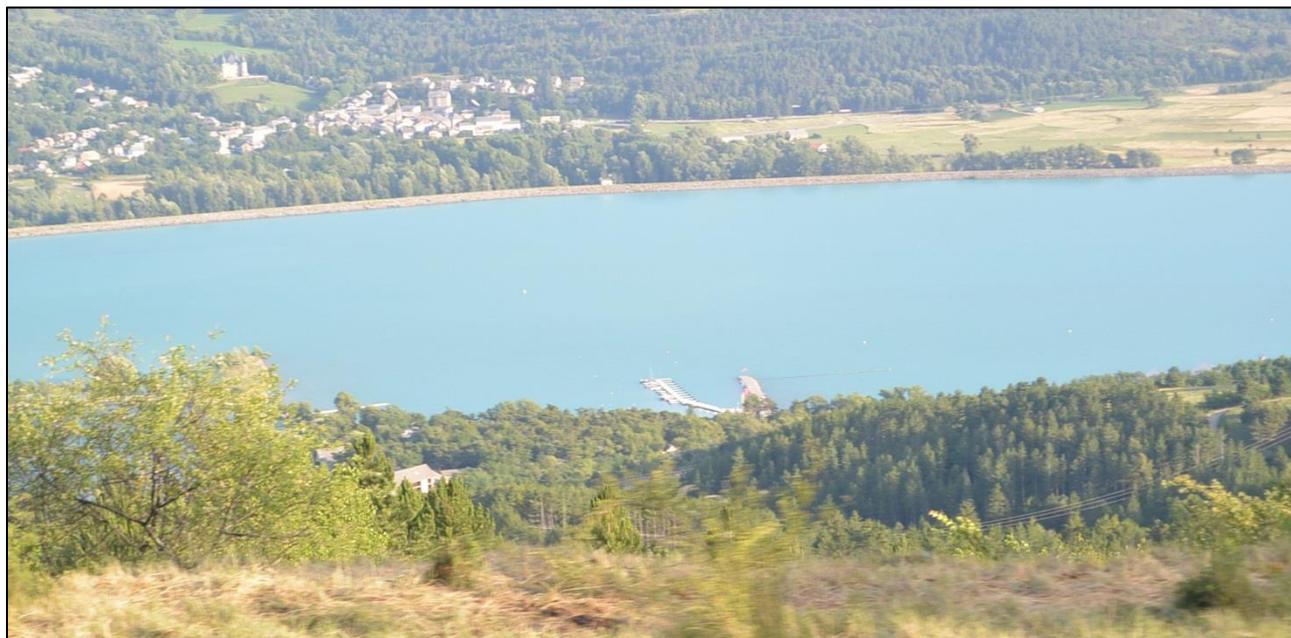


❖ Unité n° 5, Le lac de Serre-Ponçon et ses rivages touristiques

Le village de vacances de Chadenas est au cœur de cette unité. Entre naturelle et artificielle, le tourisme a sensiblement contribué au façonnage de l'ensemble de l'entité malgré qu'il soit moins présent de ce côté du lac.

Néanmoins, la présence d'infrastructures d'accueil touristique n'est que peu visible de façon générale dans le paysage. Il y a donc une intégration paysagère optimale avec le couvert forestier.

CHADENAS, VU DE LA ROUTE DES PUYs.



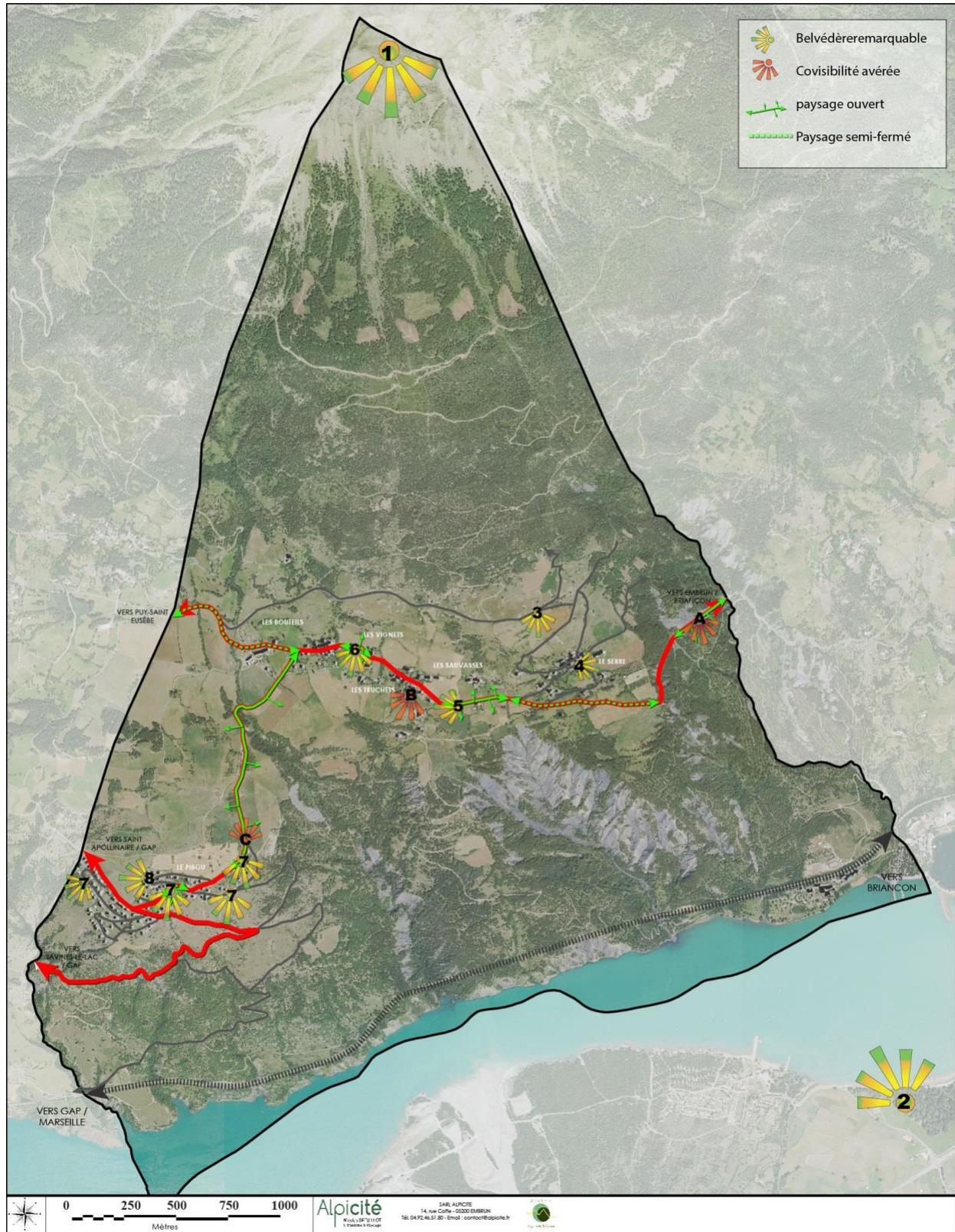
CHADENAS, VU DE LA RIVE GAUCHE DU PLAN D'EAU D'EMBRUN.



Source : <http://www.puysanieres.fr/galeriephoto/chadenas-bord-lac>

6.1.7. Belvédères et covisibilités de versants : des éléments de paysage remarquables

CARTE DES COVISIBILITES ET BELVEDERES REMARQUABLES.



❖ *Un paysage soumis à une forte covisibilité inter-villageoise structurante :*

Puy-Sanières possède une situation stratégique comme l'ensemble des communes bordant le lac de Serre-Ponçon ainsi les paysages voisins participent à la construction d'un cadre de vie de qualité recherché, agrémenté par des belvédères remarquables sur les versants. De Puy-Sanières, on a des vues de la rive gauche allant d'Embrun jusqu'à Savines-le-lac.

1- PANORAMA VUE DU MONT GUILLAUME.



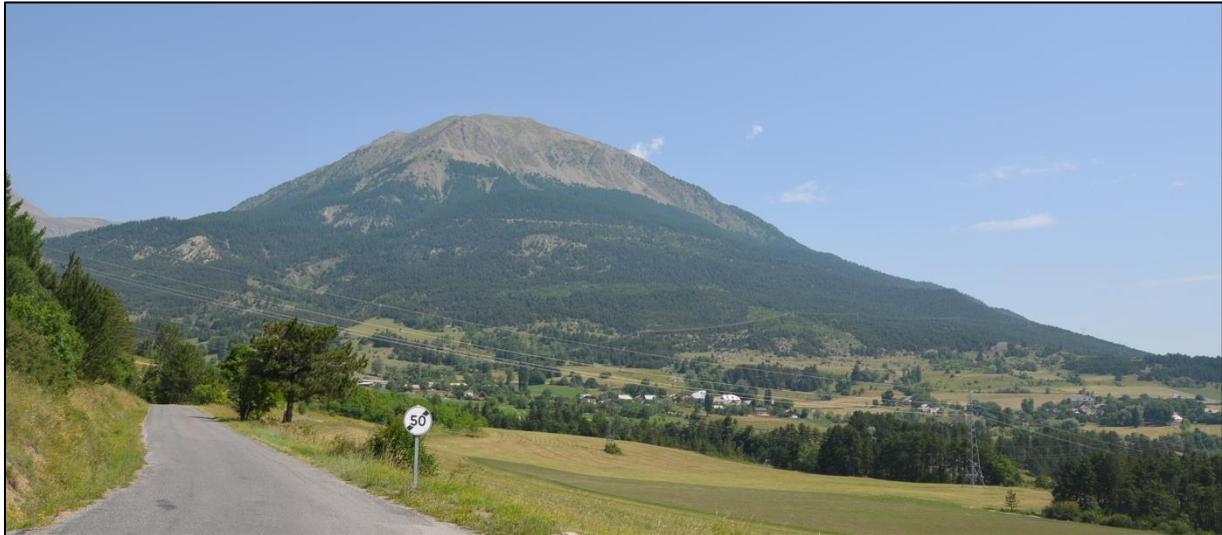
Ce jeu de covisibilité entre les communes et à l'intérieur du tissu communal est à la fois un élément structurant du paysage immédiat et du grand paysage mais aussi une contraintes. Puy-Sanières doit prendre en compte cette contrainte dans son développement urbain.

2- PUY-SANIERES VU DE LA RIVE GAUCHE DU LAC : JEU DE COVISIBILITE DE VERSANTS.



A l'entrée du Pibou sur la route principale, on a une vue du plateau agro-pastoral permettant d'apercevoir les hameaux historiques de la commune (Les Bouteils et les Truchets notamment).

C- JEU DE COVISIBILITE INTERNE A LA COMMUNE : LES TRUCHETS ET LES BOUTEILS VU DU PIBOU.



Des truchets, on voit une partie des ruptures de pentes liées à la présence de ravines mais aussi une partie du lotissement du Pibou et des champs qui l'entoure.

B- JEU DE COVISIBILITE INTERNE A LA COMMUNE : PIBOU VU LES TRUCHETS



De manière générale, la commune offre de nombreuses fenêtres paysagères à travers le plateau agro-pastoral. On a donc un paysage relativement bien ouvert. La route départementale 9, route principale de Puy-Sanières, participe à ce jeu de covisibilité offrant **un jeu d'ouverture - fermeture intéressant** qui rend compte :

- ✓ des limites urbaines et agro-pastorales délimitées par le relief boisé
- ✓ Ainsi que des covisibilités lointaines d'une rive à l'autre et d'un village à l'autre.

❖ Plateau agro-pastoral, paysage ouvert et urbanisation.

Située sur l'un des sentiers de randonnée de la commune, au-dessus du hameau du Serre, ce point de vue est remarquable pour deux raisons :

- ✓ Son panorama sur la vallée de la Durance et notamment le Lac de Serre-Ponçon, le Torrent du Boscodon
- ✓ Et pour ses motifs paysagers immédiats (clapiers, terres agricoles, croix ...).

Par ailleurs, en termes d'ambiance l'endroit est particulièrement agréable car seuls les bruits de la nature sont audibles et le panorama sur le grand paysage est exceptionnel et apaisant. Cet endroit est ménagé pour inviter le promeneur à profiter de la vue qui s'offre à lui.

3- VUE SUR LE TORRENT DE BOSCODON ET LE LAC DEPUIS LE CHEMIN DE RANDONNEE.



Des silhouettes villageoises anciennes et marquées camouflées dans un écrin de verdure agricole bocagère. Un paysage calme, ouvert, bucolique de campagne harmonieuse.

5 - A L'ENTREE DES TRUCHETS.



6 - ENTRE LES TRUCHETS ET LES BOUTEILS.



❖ Grand paysage

Le jeu de covisibilité de versants donne à voir aux visiteurs de la commune un paysage ouvert sur les plateaux agricoles et reliefs voisins (rive gauche).

4 - VUE SUR LES VERSANTS VOISINS.



En se baladant à l'intérieur du lotissement du Pibou, on découvre de nombreux espaces interstitiels permettant d'admirer le grand paysage mais aussi un paysage plus rapproché tel que le lac de Serre-Ponçon ou encore les plateaux agro-pastoraux voisins de Puy-Saint-Eusèbe. Le Pibou bas offre une vue exceptionnelle et plongeantes sur le lac, Savines-le-Lac ainsi que sur le pont.

7 - SAVINES-LE-LAC ET SERRE-PONCON VU DU PIBOU.8 – VU SUR LE GRAND PAYSAGE DANS LES RECOINS OUEST DU PIBOU.

Ce quartier affiche une ambiance plutôt calme et champêtre ce qui permet aux puysatins et aux visiteurs d'apprécier la beauté du paysage environnant et lointain. De Pibou, on peut apercevoir Crots, Savines –le-lac et Serre-Ponçon.

Le Grand paysage y est à portée de regard. Par exemple, située à l'entrée du territoire de Puy-Sanières sur la route départementale 9 en contrebas de falaises boisées, on aperçoit Crots, le plan d'eau d'Embrun...

A- VUE SUR LE PLAN D'EAU D'EMBRUN.



A- VUE SUR LA COMMUNE DE CROTS.



6.1.8. Conclusion

Concernant le paysage de Puy-Sanières, on peut donc conclure qu'il est essentiel de :

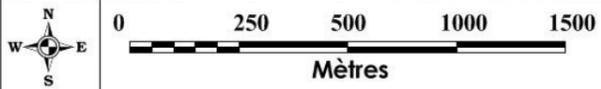
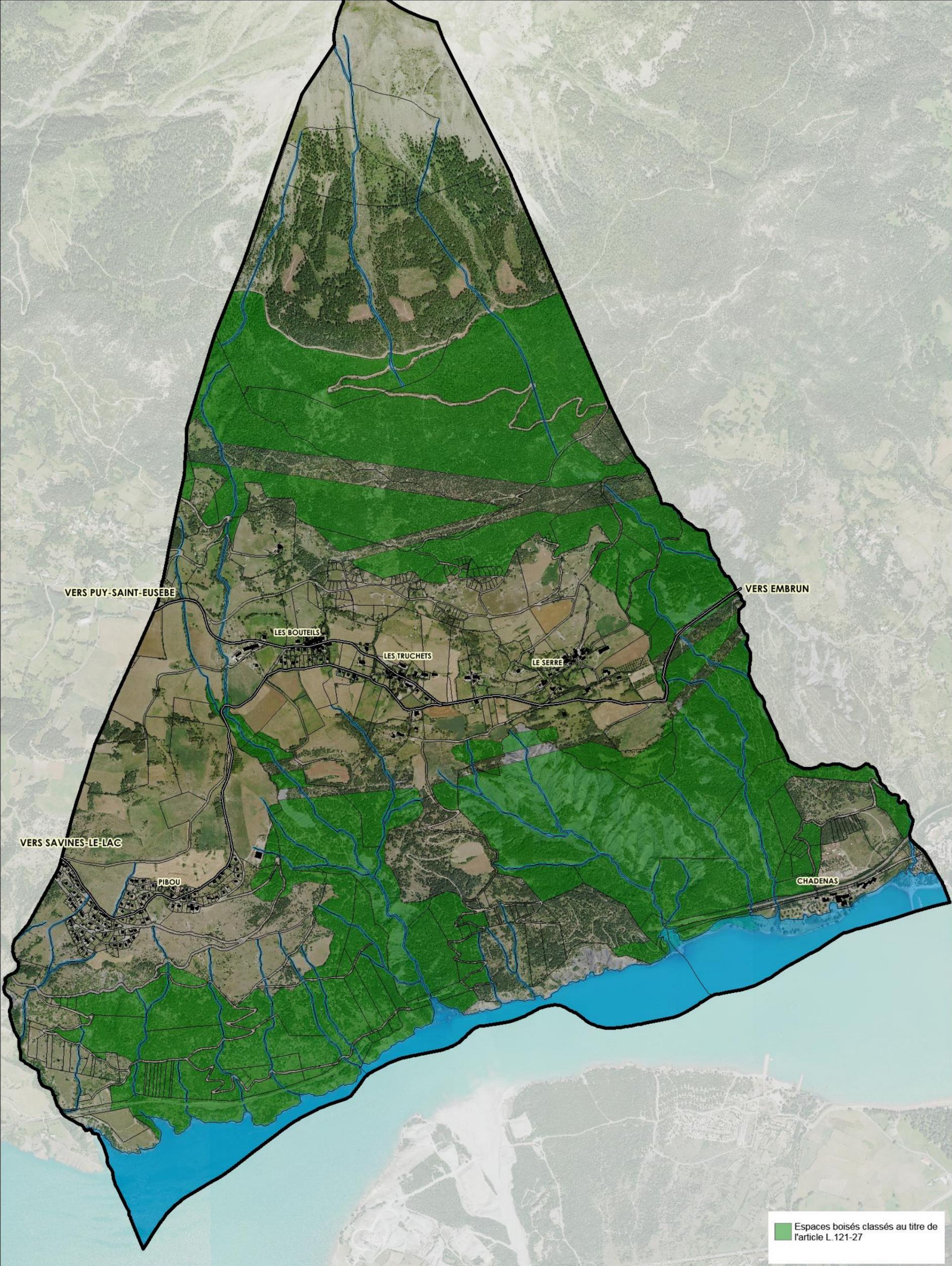
- ✓ **Maintenir les espaces agricoles les plus représentatifs car précieux dans un environnement concerné par la pression urbaine et l'intérêt touristique ;**
- ✓ **Protéger la charpente bocagère et forestière du territoire notamment les boisements de la forêt domaniale du Mont Guillaume pour maintenir un équilibre entre paysage patrimonial et zones urbaines historiques ;**
- ✓ **Préserver des espaces verts interstitiels entre les différents pôles d'urbanisation pour éviter la formation d'un cordon continu de constructions**
- ✓ **Conserver les belvédères paysagers sur la commune en aménageant un point de vue sur la rive gauche.**

7. Proposition d'espaces boisés classés

Compte tenu de ces éléments et notamment du rôle que joue les forêts dans la stabilité des sols il en ressort que 8 secteurs du même boisement sont proposés en classement au titre des espaces boisés classés en application de l'article L121-27 du code de l'urbanisme :

- au Nord, la forêt du Mont Guillaume compte-tenu de son intérêt sylvicole (boisements de qualités), de sa fonction écologique (trame verte et bleue identifiée dans le SRCE PACA), de son ampleur (versant adret de Serre-Ponçon allant de Réallon à Châteauroux-les-Alpes), de sa fonction vis-à-vis des risques naturels, de son intérêt paysager reconnu et de son rôle dans le maintien des sols.
Même si la forêt du Mont Guillaume est d'une réelle qualité sylvicole, il s'avère que la partie supérieure située au-dessus du chemin forestier reliant les communes d'Embrun et de Réallon est moins dense en boisement, et plus utilisés au niveau agricole et comporte des aléas naturels importants. Il convient de proposer son déclassement pour garantir ses fonctionnalités et un paysage ouvert.
- en partie basse de la commune, au Sud, les ravines boisées compte-tenu de son intérêt paysager reconnu dans le plan paysage de Serre-Ponçon, de sa fonction écologique (trame verte et bleue identifiée dans le SRCE PACA, présence d'espèces protégées notamment des oiseaux, la présence dans deux ZNIEFF et une ZICO) et de son rôle dans le maintien des sols.
Sous le village, dans les ravines des terres noires, d'anciens terrains agricoles servant partiellement en intersaison, sont encours de reboisement. Il paraît pertinent de ne pas classer ces terrains pour garantir un paysage ouvert et à l'agriculture la possibilité de reconquérir cet espace.
Au niveau de Chadenas, la problématique est identique à celle précédente. Pour les mêmes raisons, il est pertinent de ne pas maintenir un classement sur cet espace.
- Les chemins et routes n'ont pas été classés en EBC ainsi que les fonds de vallon.

PLANLOCAL D'URBANISME - PUY-SANIERES (HAUTES-ALPES)
Les espaces boisés classés en l'application de l'article L.121-27 du Code de l'Urbanisme



Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

SARL ALPICITE
14, rue Caffé - 05200 EMBRUN
Tél. 04. 92. 46. 51. 80 - Site web : www.alpicite.fr

SOURCES : BD ORTHO - IGN - DDT05
RÉALISATION : AUGUSTIN MELISSA, ASSISTANTE D'ÉTUDES URBANISTE & PAYSAGISTE